



Rapport d'Activité du SMEIL et de la CLE Année 2019

Le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL), avec le statut d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), a été créé en septembre 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2010, il a pris le relais de la COCOPAQ (devenue Quimperlé Communauté) pour la mise en œuvre du SAGE EIL. Ce syndicat a pour objet de permettre, à l'échelle du BV Ellé-Isole-Laïta, la mise en œuvre du SAGE (celui-ci ayant été approuvé le 10 juillet 2009), qui vise notamment, une gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et des milieux aquatiques.

Rappel des missions du SMEIL :

- Il vise l'émergence d'une identité de bassin tout en respectant et en coordonnant les spécificités propres à chaque territoire le composant, et en veillant à ce qu'un principe de solidarité amont-aval soit assuré ;
- Il assure l'animation du SAGE EIL en lien permanent avec la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- Il assure la coordination, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE ;
- Il assiste ses membres, selon les modalités définies par le Comité syndical, dans la mise en œuvre des préconisations du SAGE pour lesquelles ils ont été désignés maîtres d'ouvrage ;
- Il réalise les études et actions pour lesquelles il a été désigné maître d'ouvrage dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource et des milieux aquatiques, sur le territoire du bassin Ellé-Isole-Laïta et d'autres études, actions ou travaux décidés par le Comité syndical, en complément et en cohérence avec les actions menées par les maîtres d'ouvrage locaux ;
- Il est l'interlocuteur privilégié en cas de conflit d'usage de l'eau sur le bassin versant.

Le SMEIL porte l'animation du PAPI depuis 2014, l'animation du site Natura 2000 « rivière Ellé » depuis 2016 et l'animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) depuis 2017.

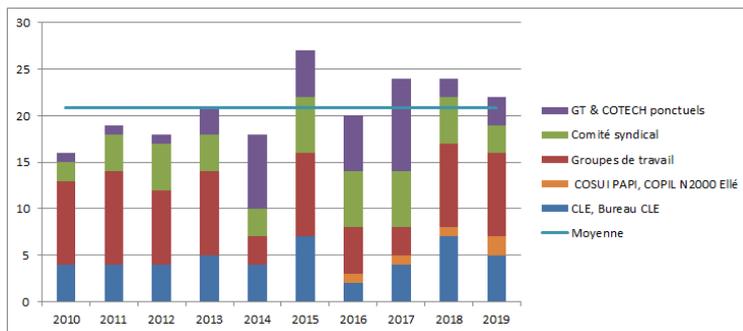
L'exécution de l'ensemble de ces objectifs doit se faire dans le strict respect du SAGE Ellé-Isole-Laïta et le Syndicat en rend compte à la Commission Locale de l'Eau.

Pour tout savoir sur le SAGE Ellé-Isole-Laïta et le SMEIL : <http://www.smeil.fr/>

Les points clés à retenir pour 2019

- 22 réunions : 3 comités syndicaux, 4 CLE, 1 bureau de CLE, 1 Comité de suivi du PAPI, 1 COPIL Natura 2000 Rivière Ellé et 8 groupes de travail, auxquels on peut ajouter 1 atelier de concertation avec les acteurs économiques et 1 réunion « agriculture ».
- 6 points presse
- 9 points « Etiage »
- 2 numéros de la lettre du SAGE
- 3 Newsletter « La VILLE du SMEIL » qui retrace les actus du site internet
- 1 randonnée dans le cadre de la journée mondiale des zones humides
- 150 élèves de collèges (5^{ème}) sensibilisés au risque inondation (Bannalec et Scaër)
- 20 campagnes de suivi bactériologique

- Validation de la feuille de route de la CLE 2019-2021
- Lancement et suivi de nombreuses actions dans le cadre du PAPI
- Validation de l'avenant au PAPI pour la période 2020-2022
- Validation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta
- Accord sur la création d'une nouvelle structure unique de planification à l'échelle des territoires Blavet / EIL / Scorff
- Validation de l'extension du périmètre du site Natura 2000 Rivière Ellé
- 6 avis rendus sur des dossiers.



En 2019 comme en 2018, les instances de travail ponctuelles ont été peu nombreuses (1 réunion agricole et 2 COTECH PAPI). Les comités syndicaux ont été peu nombreux. A noter depuis 2010 une diversification des compétences et des instances de travail afférentes, bien que des mutualisations aient été réalisées, ce qui montre l'adaptation aux enjeux et actions en cours. En 2019, ce sont les GT Inondation (2), estuaire (3), eau économie (3) qui ont été fortement mobilisés.

Ventilation des réunions par année

PARTIE A : LES ACTIONS PROPRES AU SMEIL

Organisation de 3 comités syndicaux (24/01, 4/02, 28/02)

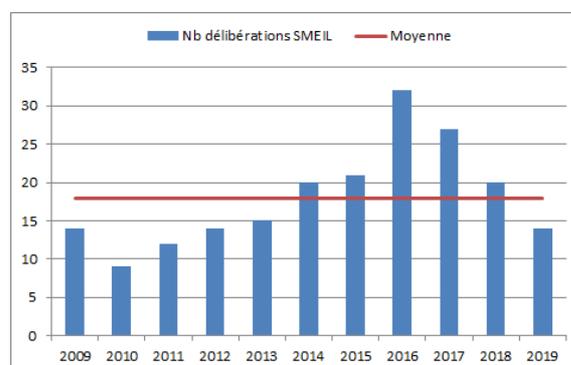
Le quorum n'a pas été atteint à 1 reprise.

Pour information, toutes les délibérations prises sont listées en annexe 2.

14 délibérations ont été prises par le comité syndical en 2019, ce qui est faible au regard des dernières années.

A signaler l'arrêté préfectoral du 29/03/19 actant les nouveaux statuts du SMEIL.

Répartition des délibérations prises par année



Ventilation du temps de travail des agents du SMEIL

Ne sont comptabilisés ici que les 4 agents techniques, soit en 2019, 674 jours de travail (3,2 ETP) :

- Le poste « Directeur du SMEIL et animateur du SAGE » : 1 ETP ;
- Le poste « Chargé de mission Inondations » : à temps partiel depuis septembre 2018 : 0,8 ETP ;
- Le poste « Technicien mise en œuvre du SAGE » : à temps partiel depuis sept. 2018 : 0,8 ETP ;
- Le poste de chargée de mission Natura 2000 : 0,5 ETP de janvier à mi-juillet remplacé pour congé maternité par une chargée de mission 0,5 ETP de mi-juin à mi-décembre : 0,6 ETP sur l'année.

Comme les autres années, 2 thématiques arrivent très en tête en termes de temps de travail :

- Les actions relatives aux inondations (27% du temps de travail global) ;
- L'animation du site Natura 2000 – Rivière Ellé (17% du temps de travail global).

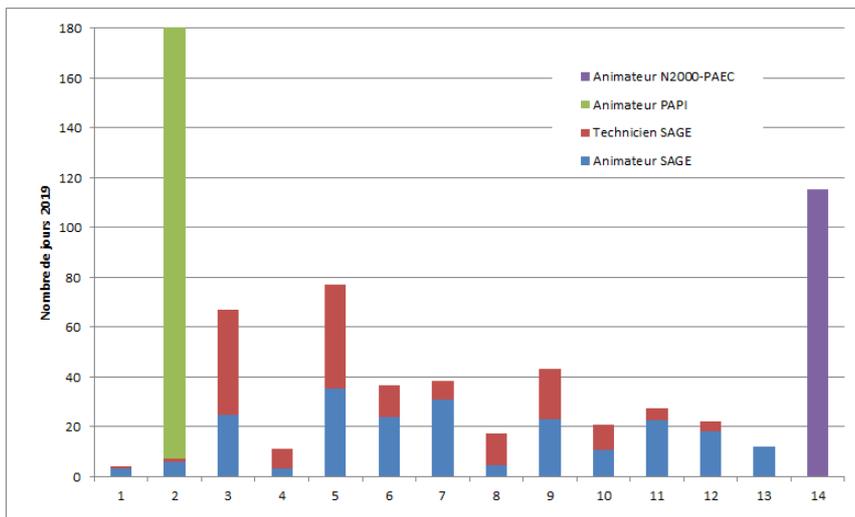
Ceci reste normal puisque le temps de ces 2 thématiques n'est pas ventilé ici dans le détail, au même titre que pour les autres actions relevant du SAGE. Le détail est décrit dans les § spécifiques.

Ensuite viennent les actions réalisées sur l'enjeu « estuaire » (travail sur la bactériologie notamment), représentant 11% du temps de travail global, puis les milieux aquatiques et zones humides (10%) et le suivi de dossiers (relations avec acteurs et élus du territoire), pour 6% du temps.

L'animation de la CLE et l'enjeu « Eau et économie » sont également importants (6 et 5% du temps de travail global). A noter qu'en 2019, le suivi de la gouvernance et Gemapi n'a occupé que 2% du temps de travail global, au vu de la période de concertation des EPCI.

Les actions de communication, avec 17 jours (3%), restent conformes aux années antérieures. L'enjeu « gestion quantitative » (seulement 4j – 1%) a été très en retrait.

A noter que le temps d'animation du PAEC (11 jours) est intégré dans l'animation du site Natura 2000, subventionnée à 100%.



1	Enjeu 1 (gestion quantitative)
2	Enjeu 2 (inondations)
3	Enjeu 3 (milieux aquatiques - ZH)
4	Enjeu 4 (qualité)
5	Enjeu 5 (estuaire)
6	Eau et Economie
7	CLE et bureau de CLE
8	Sensibilisation, Communication
9	Relation avec élus, maîtres d'ouvrage du territoire, Etat, suivi dossiers (1)
10	Divers (réunions internes structure, formations...)
11	Politique de l'eau - extra EIL (2)
12	PASE (animation, mise en œuvre, suivi tab de bord, programmation, activités admin & financières)
13	Gouvernance et GEMAPI
14	Animation Natura 2000 - PAEC

Ventilation du temps de travail des agents SMEIL – année 2019

Avis du SMEIL sur les projets du territoire Ellé-Isole-Laïta

Il y a eu 4 avis au nom du SMEIL : projet de SCoT de Roi Morvan Communauté ; restauration de la continuité à Pont Rouge sur l'Aër ; réfection des ponts Mouton et Ker'Hervé (Gourin) ; forage agricole (Arzano). Par ailleurs, plusieurs dossiers ont été suivis, faisant l'objet notamment de courriers, de positionnements, de visites de terrain ou de conseils : projet de parc photovoltaïque de Guisriff ; remblaiements de zones humides à Clohars ; rejets des PDM dans la Laïta ; projet d'extension du camping de Ty Nadan, PLU de Scaër...

PARTIE B : L'ANIMATION DU SAGE ET LE SECRETARIAT DE LA CLE

I/ L'ACTIVITE DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE

Organisation de 4 réunions de CLE (8/03, 26/09, 22/11, 3/12)

Les points importants et stratégiques discutés en CLE ont porté sur :

- L'avis sur le projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Guisriff ;
- La validation de la feuille de route de la CLE 2019-2021 du SAGE EIL ;
- La validation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta ;
- La mise à jour du programme de mesures du bassin Loire-Bretagne ;
- Le questionnaire sur le fonctionnement et le rôle des CLE.

Organisation d'une réunion de bureau de CLE (27/06)

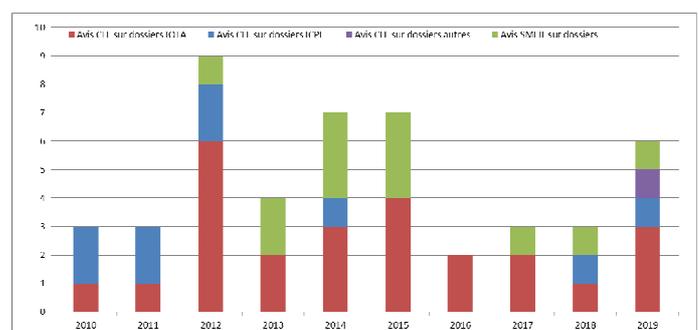
Ce bureau a permis de préparer la CLE de septembre 2019 sur le projet de feuille de route. Un point a également été fait sur les différentes actions en cours.

Les avis de la CLE (ou de son bureau) sur les projets :

Un avis (favorable) a été donné par la CLE sur le parc photovoltaïque à Guisriff de la société Solarcentury. Le bureau de la CLE a par ailleurs été sollicité sur le projet de parc éolien d'Energion sur la commune de Ploërdut et a émis un avis également favorable (par courrier du SMEIL).

En 2019, on dénombre 20 dossiers IOTA soumis à Déclaration, transmis pour information à la CLE.

Depuis 2010, on recense donc 40 avis donnés par le SMEIL ou la CLE.



II/ L'ACTIVITE DES GROUPES DE TRAVAIL DU SAGE

L'année 2019 a vu se concentrer le travail sur 3 principales thématiques : les inondations avec la mise en œuvre des actions du PAPI, l'estuaire avec la réalisation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta et l'eau et l'économie avec le lancement de l'étude sur l'évaluation socio-économique et environnementale de la stratégie pour l'eau sur le territoire.

Enjeu 1 - Gestion quantitative : 0 groupe de travail

Même si aucun groupe de travail ne s'est réuni en 2019, la cellule étiage a tout de même surveillé régulièrement la situation en période estivale et plusieurs points étiage ont été publiés sur le site internet du SMEIL. Des échanges se sont également tenus avec les DDTM dans le cadre de l'élaboration d'arrêtés cadre.

Des échanges ont eu lieu également avec le CD56 dans le cadre de leur étude intitulée « Comment le département du Morbihan et ses partenaires peuvent contribuer à une gestion quantitative intégrée de la ressource en eau ? Place des filières agroalimentaires ».

Enjeu 2 - Inondations : 2 groupes de travail (14/05 ; 24/09) : voir Partie C

Enjeux 3 & 4- Qualité, Milieux Aquatiques & Zones Humides : 1 groupes de travail (17/09)

Une visite de terrain a été organisée en partenariat avec la Fédération de Pêche du Morbihan dans le cadre des suivis piscicoles annuels réalisés sur le territoire. Les membres présents ont pu découvrir le déroulement d'une pêche électrique à Grand Pont au Faouët pour le calcul de l'indice d'abondance « saumon » sur 2019. Etaient également conviés les membres de la CLE.

Par ailleurs, l'élaboration de la feuille de route de la CLE a permis d'initier les premiers échanges avec les intercommunalités sur les suites à donner aux CTMA et à l'étude préalable sur la gestion des zones humides, en matière de gouvernance et de définition d'un futur programme d'actions multi-thématiques à l'échelle du BV.

La réflexion a également été engagée sur l'opportunité et la faisabilité d'aller vers la labellisation « Rivières Sauvages » des BV EIL et Scorff (ou certains tronçons). Cette démarche, repose dans un premier temps sur un pré-diagnostic, démarche menée en partenariat avec les techniciens du réseau, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté, Lorient Agglomération et le Syndicat du Scorff.

Enjeu 5 - Estuaire : 3 groupes de travail (27/02 ; 27/05 ; 07/11)

Ce groupe de travail a été mobilisé à 3 reprises pour l'élaboration du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta. Dans ce cadre, le bureau d'études CASAGEC, missionné pour appuyer techniquement le SMEIL dans ce travail, a présenté les résultats de la modélisation et évalué les impacts bactériologiques dans l'estuaire pour chaque usage.

En parallèle, 4 comités techniques se sont réunis en amont des réunions pour préparer les points à valider.

Aussi, suite à de nombreuses alertes par rapport à la présence importante d'embâcles dans l'estuaire de la Laïta, rendant difficile la navigation et pouvant poser des problèmes de sécurité, en particulier entre le secteur de l'Abbaye de Saint Maurice et Quimperlé, une réunion s'est tenue le 18 septembre 2019 en présence de tous les acteurs concernés. Un courrier des maires de Guidel, Clohars-Carnoët et Quimperlé a ensuite été transmis à Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté pour définir collectivement les suites à donner.

Enfin, une réflexion est en cours avec 2 autres territoires (Odet et Goyen), le CRESEB, des scientifiques et l'AELB, pour juger de l'opportunité et faisabilité de répondre à l'appel à manifestation d'initiative « biodiversité marine » sur la problématique de l'indice poissons estuaire : identification des pressions, liens possibles avec le déclassement des estuaires, les perturbations écologiques, les populations piscicoles présentes...

Enjeu « Eau et économie » : 2 groupes de travail (04/07 et 13/11) et 1 séminaire (03/09)

Les discussions ont porté essentiellement sur l'évaluation socio-économique et environnementale de la stratégie pour l'eau sur le territoire avec le cabinet d'études IREEDD.

Dans ce cadre, un atelier de concertation, ouvert à tous les acteurs économiques du bassin versant a également été organisé en septembre 2019 pour identifier les bénéfices que le territoire tire de la préservation de l'eau et les milieux aquatiques, autrement dit les services écosystémiques fournis par l'environnement, ainsi que les usages concernés.

III/ AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

- Réalisation des campagnes de prélèvements, interprétation des résultats du **suivi « bactériologie »** dans les eaux de surface et les coquillages et bancarisation sur BEA des données produites ;
- Sollicitations pour la **mise à jour des inventaires communaux des zones humides** ;
- **Inventaire des têtes de bassin versant** sur la partie 56 (en complément de la partie 29 réalisée par la CAMA) en lien avec le Syndicat du Scorff et le Syndicat du SAGE Blavet ;
- Mise en place d'une **réunion de travail annuelle sur les sujets touchant** directement ou indirectement à **l'agriculture** réunissant Quimperlé Co, RMC, Lorient Agglo et la CRAB, animée par le SMEIL, visant à permettre aux élus et représentants de s'accorder sur les priorités, l'orientation des chantiers à venir et l'organisation inter-structures à prévoir pour une efficacité optimale. Première réunion le 1^{er} juillet 2019 ;
- Suivi et accompagnement des acteurs sur certains projets importants : **usine de Pont Rouge** (Priziac) ; étude de rejet portée par **IMERYS** ; restauration du **Dourdu à Kerjegu** (Qlé) ; extension du **camping Ty Nadan** ; **réhabilitation de réseaux** sur Quimperlé portée par QC ; projet de **nouvelle déchetterie à Scaër** (VALCOR) ; **projet de gazoduc** en Bretagne sud porté par GRTGaz ; démarches foncières et gestion des **Guerns** (en appui du CD29 et QC) ; schéma directeur d'assainissement de Clohars et étude de faisabilité à Locunolé.
- Participation aux réflexions des **SCoTs, PLUi, PCAET** (COB - Roi Morvan Communauté et QC) ;
- Participations aux COPIL : **CTMA** porté par Quimperlé communauté ; diagnostic des affluents **rive gauche de la Laïta**, porté par Lorient agglomération ; **aménagement du seuil des Gorrets** porté par QC ; **étude hydro-sédimentaire de la Laïta – plage de la Falaise** (Guidel).

Participation aux réflexions et travaux lors de réunions d'échanges

- 8 octobre : journée technique « Raconter le saumon, modéliser l'avenir » organisée par Bretagne Grands Migrateurs ;
- 6 décembre : journée mondiale des sols : « L'érosion des sols...une actualité ! » organisée par l'AFES ;
- Participation aux échanges et travaux de l'AELB : concertation technique sur l'état des lieux du SDAGE ; réunions des animateurs SAGE LB (2 & 3/07) et littoral (8/10) ;
- Participation aux échanges et travaux de la Région : CBEMA ; réunion des animateurs SAGE / BV (17/09) ; travaux sur le financement des territoires en bon état (15/03, 5/07, 15/10) ;
- Participation aux échanges et travaux de l'APPCB, de l'ATBVB, du CRESEB, de la CAMA...

Focus sur l'actualisation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta

Pour rappel, un premier diagnostic a été mené entre 2013 et 2015 par le SMEIL. Emissaire de nombreux affluents et de 4 rejets de stations d'épuration (villes de Quimperlé et de Clohars-Carnoët ; industriels Bigard et Papeteries de Mauduit), l'estuaire de la Laïta nécessitait une analyse plus poussée des sources potentielles de contamination et des flux de dispersion pour mieux comprendre le système et bâtir un programme d'actions adapté aux enjeux et aux problématiques.

L'étude de modélisation et d'évaluation des impacts bactériologiques dans la Laïta, démarré à l'été 2018 avec les bureaux d'études CASAGEC et Litto Consult, s'est donc poursuivie sur 2019. En parallèle, le SMEIL a mis à jour l'état des lieux des sources de contaminations sur le territoire pour l'actualisation du profil.

Les 13 scénarii modélisés dans le cadre de l'étude dans des conditions climatiques, de saisonnalité et de marée différentes et les 9 simulations complémentaires d'actions correctrices ont permis de dégager de nombreux résultats et de réaliser une analyse multi-critères, identifiant par ordre de priorité :

1. le sous bassin versant du Dourdu : la part de flux moyen de contamination bactériologique du Dourdu est la plus élevée. L'apport est effectif dans la plupart des conditions modélisées et peut avoir un impact sur la conchyliculture et les activités nautiques en cas de pics.
2. la station d'épuration de Bigard : les pics élevés de contamination bactériologique peuvent avoir un impact sur les usages de conchyliculture et les activités nautiques.
3. le sous bassin versant du Froust, proche des concessions conchylicoles : les pics de contamination du Froust sont les plus importants. Ils peuvent avoir un impact sur l'ensemble des usages pour des conditions fréquentes.
4. la station d'épuration de Quimperlé : les pics élevés de contamination bactériologique peuvent avoir un impact sur les usages de conchyliculture et les activités nautiques.

Au vu de ces résultats, un programme d'actions a pu être défini au sein du profil, ciblant sur la partie amont, un abatement de la contamination bactériologique des sous bassins du Frouit et du Dourdu et un traitement tertiaire des stations d'épuration. Sur la partie aval, bien que la contamination provenant des sous-bassins soit moindre, étant situés à proximité d'enjeux, leur impact éventuel sur les usages ne doit pas être négligé : des actions correctives sont également envisagées, principalement sur les bassins du Quinquis, côté Clohars-Carnoët, du Keryhuel et du Saint Michel, côté Guidel.

Focus sur l'inventaire des plans d'eau

Pour se doter d'un socle de connaissances à l'échelle du territoire Ellé-Isole-Laïta, le SMEIL a initié en mars 2019 un travail exhaustif d'inventaire et de caractérisation des plans d'eau, avec l'aide d'un stagiaire sur 6 mois. Pour définir les secteurs à prospecter sur le terrain, toutes les bases de données existantes ont été compilées et analysées, le réseau d'acteurs locaux consulté et une analyse par photo-interprétation menée. Le statut, la profondeur, le mode d'alimentation, la connexion au cours d'eau, la physico-chimie, l'usage, les pressions...sont autant de sujets récoltés ensuite auprès des propriétaires et sur le terrain pour caractériser au mieux chaque plan d'eau et approfondir le diagnostic.

Deux sous-bassins versant prioritaires, l'Aër et le Dourdu, comportant les densités de plans d'eau les plus élevées sur le territoire, ont été choisis pour définir, mettre en place la méthodologie et réaliser les premières prospections en 2019. Ce travail d'inventaire se poursuivra en 2020.

Focus sur l'extension du périmètre Natura 2000 « Rivière Ellé »

Identifiée parmi les objectifs du Document d'Objectifs (DOCOB) approuvé en mars 2013, une phase importante de la procédure de révision du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Ellé » a été conduite en 2019. En effet, la concertation publique de l'année 2018 et l'information des agriculteurs début 2019 ont permis de faire évoluer le projet pour aboutir à une version plus aboutie, répondant aux objectifs de continuité des habitats et des espèces et partagée par les acteurs du territoire. Ce projet de nouveau périmètre propose l'intégration de 1 797 ha supplémentaires aux 2 103 ha inclus dans le périmètre actuel.

Du 12 août au 12 novembre 2019, la préfecture du Morbihan a organisé la consultation des 23 collectivités territoriales concernées par le projet de nouveau périmètre. 18 communes ont émis un avis favorable au projet. Le résultat de la phase de consultation a également été présenté en COPIL du site Natura 2000 le 19 novembre 2019. Le projet sera transmis par le Préfet au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire qui, après consultation interministérielle le transmettra à la Commission européenne.

Dans l'attente de la validation officielle du niveau européen, le nouveau périmètre va pouvoir être utilisé comme nouvelle référence de travail dès l'année 2020. Les outils de gestion disponibles pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pourront ainsi être développés dans une meilleure logique hydrographique.

IV/ MISE EN ŒUVRE DU SAGE ET DU PASE

1/ Etat d'avancement

L'actualisation de l'état des lieux du territoire validée en mars 2018 a posé un diagnostic complet, avec une synthèse des connaissances et le bilan de l'avancée du SAGE. A l'issue de ce diagnostic, un Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau (PASE) a été élaboré sur la période 2019-2024. Il se décline comme un outil opérationnel permettant de compléter les prescriptions du SAGE et des DOCOB des sites Natura 2000, en phase avec les évolutions nécessaires, dans un cadre plus souple juridiquement qu'une révision du SAGE.

L'annexe 3 présente l'état d'avancement des 136 actions (8 enjeux et 40 orientations stratégiques).

Le document complet du PASE est disponible au lien suivant sur le site internet du SMEIL au lien suivant : <https://www.smeil.fr/le-sage/5-le-pase/> .

2/ L'état des masses d'eau du bassin versant Ellé-Isole-Laïta

Les dernières cartes d'état des masses d'eau disponibles sont celles de 2017, utilisées dans l'état des lieux du SDAGE 2019 (*Voir cartes en annexe 4*).

Toutes les masses d'eau de cours d'eau sont classées en bon état en 2017 (très bon état pour l'Inam) au sens de la DCE.

L'estuaire reste en état moyen depuis 2010, le paramètre « Poissons » étant identifié comme facteur déclassant pour la Laïta. L'état chimique de l'estuaire n'atteint pas non plus le bon état, pour cause de Plomb dans le sédiment (présence également du Cadmium et Zinc dans une moindre mesure). Le délai pour atteindre le bon état est fixé à 2027 dans le cadre du SDAGE 2016-2021. Concernant le paramètre « bactériologie », il est à noter que le classement conchylicole (calculé à partir du suivi IFREMER sur les 3 dernières années consécutives à partir d'huîtres prélevées à Porsmorric), a été confirmé en B, mais reste très précaire.

Parmi les cours d'eau sur lesquels avoir une attention particulière, figurent également, pour rappel :

- Le Doudu : le délai pour l'atteinte du bon état est inscrit en 2021 dans le SDAGE 2016-2021. Les paramètres à l'origine de ce risque sont : les pesticides, la morphologie et l'hydrologie (plans d'eau).
- Le Frou : le bon état reste relatif et basé sur peu de données : l'état physico-chimique est pour sa part mauvais, particulièrement sur les paramètres « matières organique », « nutriments » et « oxygène dissous ». Par ailleurs, le suivi « pesticides » du SMEIL montre que ce cours d'eau est le plus problématique sur EIL.

3/ Les contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE approuvé

Deux contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) existent sur le territoire :

- **Le contrat territorial « Ellé-Isole-Laïta » - partie Finistère porté par Quimperlé Communauté.** Démarré depuis le 1^{er} janvier 2010, il a fait l'objet d'un avenant sur deux ans, en 2015 et 2016 pour poursuivre les travaux engagés. Suite à une étude préalable conduite en régie par Quimperlé Communauté, un nouveau contrat est conduit de 2017 à 2021, avec plusieurs évolutions : intégration des périmètres non couverts jusqu'à présent (sous-BV Laïta et Naïc finistériens), montée en puissance des actions de morphologie au détriment des actions d'entretien qui restent toutefois bien présentes.
- **Le contrat territorial « Ellé amont » porté par Roi Morvan Communauté.** Signé en février 2015, il se termine fin 2019, avec plusieurs actions assurées via une maîtrise d'ouvrage Fédération de Pêche du Morbihan. Bien que certaines actions prévisionnelles n'aient pu être engagées, les plus structurantes (reméandrage) ont été menées à bien.
- **Le diagnostic des affluents du sous-BV rive gauche de la Laïta (partie Guidel), mené par Lorient Agglomération :** démarré en 2018 à la suite de plusieurs échanges avec le SMEIL, le diagnostic est validé et l'élaboration du programme d'actions est engagée.
- **La stratégie bocagère de Quimperlé Communauté (2016-2020) :** elle vise la reconstitution du bocage en tenant compte des densités bocagères, des risques de ruissellements et des SAGE.

En 2020, il s'agit d'engager les réflexions avec les EPCI, pour définir les actions remplaçant les CTMA : redéfinir la gouvernance (mutualisation des COPIL et des GT « MAZH » du SAGE) et aller vers un programme multi-thématiques à l'échelle EIL (cours d'eau, ZH, plans d'eau, bocage, ...).

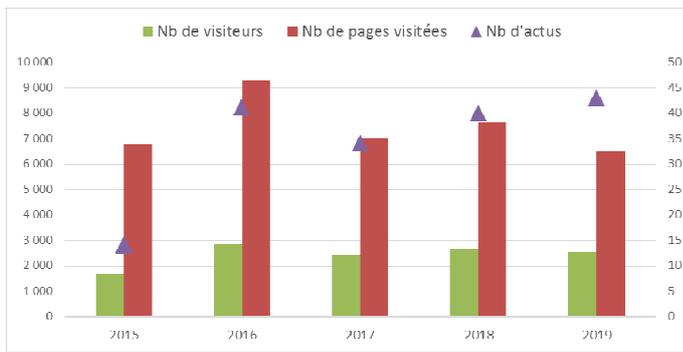
V/ ACTIONS DE COMMUNICATION

1/ Organisation de 6 points presse (voir annexe 1 + dossier de presse complet en annexe)

- 8 janvier : réunion d'information des agriculteurs sur le nouveau périmètre Natura 2000 « Rivière Ellé »
- 29 janvier : journée mondiale des zones humides, randonnée en forêt de Toulfoën ;
- Avril 2019 : ré-ouverture des MAEC sur le territoire EIL et Aven-Bélon-Merrien ;
- 14 mai 2019 : présentation des 6 scénarii étudiés pour l'aménagement du pont du Bourgneuf ;
- 11 octobre 2019 : panneau d'information sur les hauteurs d'eau en basse-ville de Quimperlé
- 3 décembre 2019 : validation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta en CLE

2/ Elaboration et diffusion d'outils de communication

- 2 numéros de la lettre d'information du SAGE : <http://www.smeil.fr/documentation/2-outils-de-communication/lettre-du-sage/>;
- 3 newsletters retraçant les dernières actualités du site internet ;
- 9 points « étiage » publiés en page d'actualité du site internet du SMEIL : <https://www.smeil.fr/documentation/1-actualit%C3%A9s/>



Par ailleurs, le site internet continue à être renseigné et 43 actualités ont été mises en ligne en 2019.

On dénombre 2 511 visiteurs pour 6 487 pages visitées en 2019.

Pour tout savoir sur le SMEIL, la CLE, le SAGE, le PAPI, Natura 2000... : <http://www.smeil.fr/>

3/ Actions d'information et de sensibilisation (annexe 5)

- 3 février 2019 : organisation d'une randonnée en forêt de Toulfoën autour de la journée mondiale des zones humides, en partenariat avec Eaux et Rivière de Bretagne et Kemperle Rando
- 14 avril 2019 : participation à la « Fête de la randonnée pédestre » du Faouët pour présenter le site Natura 2000 « Rivière Ellé » et ses richesses naturelles
- 17 mai 2019 : envoi d'un courrier aux agriculteurs du territoire sur l'abreuvement direct au cours d'eau en lien avec QC, Roi Morvan Communauté et la CRAB
- Mai et juin 2019 : ateliers de sensibilisation des classes de 5^{ème} au risque inondation et visites de terrain sur Quimperlé, des collèges de Bannalec et de Scaër



VI/ SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

En 2011, le SMEIL a mis en place 2 réseaux de suivi pour mieux connaître l'état de contamination des eaux de surface pour les paramètres « Pesticides » et « Bactériologie ».

1/ Réseau de suivi « Pesticides » - 3^{ème} année de suspension

Compte tenu des faibles teneurs en pesticide détectées dans les cours d'eau sur les 6 années de suivi (2011-2016) et des contraintes budgétaires, les analyses « pesticides » étant onéreuses, le SMEIL ne souhaite pas dans l'immédiat lancer un nouveau marché et réfléchira dans les prochaines années à initier des suivis plus poussés sur une année, conformément au protocole régional.

2/ Réseau de suivi « Bactériologie » - 20 campagnes en 2019

Ce suivi a été mis en place en mai 2011, en collaboration avec le laboratoire LABOCEA.

Une campagne « temps sec » correspond à une période de 10 jours sans pluie ; une campagne « temps de pluie » se déroule après au moins 10 mm de pluie en 24 heures.

En milieu d'année 2018, un nouveau protocole a été mis en place, notamment dans le cadre de l'actualisation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta.

6 prestations différentes ont été définies, avec pour 2019 :

1. Analyse et dénombrement d'E. Coli dans des échantillons d'eau superficielle sur 21 stations (localisation en annexe 6) : 2 campagnes « temps de pluie » ;
2. Prélèvements d'échantillon d'eau superficielle, dénombrement d'E. Coli sur 21 stations et mesures/estimation de débit sur 8 stations ;

3. Suivi de la salubrité de l'estuaire avec analyse d'huîtres creuses sur 4 stations (localisation en annexe 6) : 12 campagnes ;
4. Teneurs en métaux lourds dans les huîtres : 1 campagne ;
5. Teneurs en PCDD, PCBi et PCDF dans les huîtres : 1 campagne ;
6. Marqueurs de contamination bactériologique : 2 campagnes.

Par ailleurs, l'opération pilote sur le Doudu amont se poursuit pour mener des campagnes après travaux. Deux sites sur Mellac font l'objet d'un suivi avant / après travaux, en lien également avec la présence / absence de pâturage : 1 site agricole et 1 site public entretenu par écopâturage. Une campagne a été menée sur le premier site après travaux, en l'absence des animaux et en temps sec et 3 campagnes sur le deuxième, en présence et en l'absence de pâturage, deux « temps sec » et une « temps de pluie ».

De plus, afin d'évaluer l'effet de travaux de réhabilitation de réseau sur Quimperlé et les cours d'eau du bassin versant du Doudu aval, deux campagnes ont été réalisées avant les opérations en mars et en mai 2019 (prélèvements par le SMEIL, analyses à la charge de Quimperlé Communauté). Les analyses après travaux se dérouleront courant 2020.

PARTIE C : L'ANIMATION DU PAPI

1. Préambule

Le projet de PAPI a été élaboré en régie SMEIL de juin 2014 à septembre 2015.

Le PAPI Ellé-Isole-Laïta a ensuite été instruit par les services de l'Etat puis le comité de bassin Loire-Bretagne, de septembre 2015 à mai 2016.

*Ce PAPI a été **labellisé le 26 mai 2016** par le comité de bassin Loire-Bretagne.*

La convention cadre a été signée par l'ensemble des parties prenantes, le 20 octobre 2016.

Depuis cette date le PAPI Ellé-Isole-Laïta est officiellement entré en phase de mise en œuvre.

*Le 1^{er} COSUI de ce PAPI a été organisé le **12 janvier 2017** en Préfecture du Finistère.*

Il a été l'occasion de réaliser une conférence de presse pour annoncer le lancement officiel du PAPI Ellé-Isole-Laïta, rappeler les principales actions de ce PAPI et les actions d'ores et déjà initiées.

*Le **second COSUI** du PAPI a eu lieu le **8 avril 2019** en Préfecture du Finistère. Il a permis de faire un point sur l'état d'avancement du programme d'actions, un point sur l'état des dépenses, et de **présenter et valider le projet d'avenant n°1 au PAPI.***

En 2019, 2 COTECH PAPI ont été organisés, ainsi que 3 Groupe de Travail inondation de la CLE :

- Un COTECH le 18 janvier 2019, portant sur l'étude du Pont du Bourgneuf à Quimperlé (Action V-1) et l'avenant n°1 au PAPI ;
- Un COTECH le 26 mars 2019 portant sur l'étude ZEC (Action VI-1), la sensibilisation des scolaires (Action I-9), le démonstrateur (Action I-3), l'étude du Pont du Bourgneuf à Quimperlé (Action V-1), les actions Ville I-5, I-6 et I-7, l'avenant n°1 au PAPI et la préparation du COSUI ;
- Un GT inondation de la CLE le 14 mai 2019 portant sur l'étude d'agrandissement de la section de passage du pont du Bourgneuf à Quimperlé, menée par ISL (Angers), et plus particulièrement sur la phase 1 de présentation de l'analyse des études historiques et des 4 scénarios d'aménagement proposés. Les conclusions de l'étude Laïta (rapport transmis fin 2018) ont également été présentées.
- Un GT inondation de la CLE le 24 septembre 2019 portant sur le rendu de phase 2 de l'étude du pont du Bourgneuf (résultats des modélisations hydrauliques).
- Un GT inondation de la CLE le 28 novembre 2019 sur l'état d'avancement de la phase 3 de l'étude relative au pont du Bourgneuf à Quimperlé, c'est-à-dire l'analyse multi-critères (pertinence des scénarios étudiés, analyse coûts-bénéfices).

En 2019 un avenant au PAPI a été élaboré et validé par l'Etat et le Département du Finistère.

Contenu de l'avenant n°1 au PAPI EIL

L'avenant n°1 au programme a pour objet d'ajouter une nouvelle action (Action I-19), de modifier 2 actions (VI-1 et VII-3) et d'abandonner 2 actions (VI-2 et VI-3).

Le budget lié au personnel dédié à l'animation est également revu à la hausse pour les années 2020 et 2021.

La nouvelle action est l'action I-19, qui s'inscrit dans la culture du risque. Elle consiste à organiser un événement en 2020 sur Quimperlé autour des 20 ans de la crue de 2000.

L'objectif est de rappeler à la population, durant l'hiver 2020/2021, quels sont les risques d'inondations sur Quimperlé, les travaux et études réalisées depuis 2000 et les actions en cours dans le cadre du PAPI EIL.

Cette action prendra la forme d'expositions temporaires, d'événements artistiques, de sorties scolaires, ...

La première action modifiée est l'action VI-1a (ajout d'une ligne VI-1a Bis), afin de permettre l'acquisition d'études et de données supplémentaires dans le cadre de l'étude sur les Zones d'Expansion des Crues (ZEC), notamment en données topographiques (Action VI-1a Bis).

La seconde action modifiée est l'action VII-3 (ajout d'une ligne VI-1a Bis), pour augmenter le budget dédié à l'étude qui portera sur l'ouvrage de Kerbertrand à Quimperlé, ayant vocation à être autorisé en tant qu'ouvrage hydraulique au titre de la nouvelle réglementation.

Les deux actions abandonnées sont les actions VI-2 et VI-3. L'action VI-2 était mentionnée dans le PAPI initial comme devant être intégrée par avenant au PAPI si l'étude du fonctionnement hydraulique et hydrologique de la Laïta (action I-1) en démontrait l'intérêt. Cette action visait à acquérir et supprimer un remblai en lit majeur. Il s'avère que l'étude réalisée sur la Laïta a démontré l'absence d'intérêt à agir sur ce remblai, d'où l'abandon de cette action.

L'action VI-3 visait à acquérir un modèle hydrologique à l'échelle du bassin versant, intégrant le coût de licence d'un logiciel de modélisation.

Il s'avère que dans le cadre de l'étude sur les ZEC (action VI-1), le SMEIL récupérera en fin d'étude un modèle hydrologique global à l'échelle du bassin ainsi que des modèles hydrauliques locaux au droit des sites à enjeu, développés sur des logiciels libres de droits, d'où l'abandon de cette action.

Ces actions nouvelles, modifiées ou abandonnées sont décrites dans l'annexe 6 de la convention de l'avenant n°1 au PAPI. L'ensemble des fiches action du PAPI initial et de l'Avenant sont disponibles sur le site internet du SMEIL (espace membre, mot de passe : smeil2956).

Les fiches « action » précisent notamment la maîtrise d'ouvrage, le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action.

Montant de l'avenant n°1 au PAPI EIL

Le coût global du PAPI EIL, sur la période 2016-2021, a été évalué dans la convention initiale à 834 000 euros. **Le surcoût de l'avenant n°1, en coût global, est estimé à 79 000 euros.** Ce qui représente moins de 10% du montant du PAPI initial.

Un rapport d'activité complet du PAPI est disponible sur demande au SMEIL, récapitulant de manière exhaustive l'état d'avancement des actions sur 2016-2019.

2. Etat d'avancement des principales actions

❖ Suivi des principales actions programmées sur la période 2016-2019 par maître d'ouvrage

SMEIL :

➤ Action I-3 (40 000€) : Démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité

Une collaboration avec l'IFFO-RME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement) a été initiée par le SMEIL et l'EPAGA courant 2018 pour reprendre et finaliser la conception du démonstrateur (après un marché public infructueux en 2017). Le SMEIL a signé une convention avec l'IFFORME en 2019 pour définir clairement la mission confiée de conception et de fabrication du démonstrateur. Une fois le démonstrateur créé, courant 2020, il faudra ensuite faire vivre cet outil par un important effort d'animation, prévue en régie SMEIL, avec également le lancement de l'action V-3 visant à proposer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux particuliers et professionnels.

➤ Action I-9 (30 000€ sur 2016-2022) : Sensibiliser les scolaires

En 2018/2019 le SMEIL a élaboré avec l'IFFO-RME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement) un programme d'intervention en collège, et plus particulièrement en classes de 5ème, de sensibilisation au risque inondation. L'inspection académique du Finistère a été consultée dans le cadre de l'élaboration de ce programme.

Les interventions ont débuté en 2019 au sein de 2 collèges : à Scaër et Bannalec. 9 classes de 5^{ème} ont été sensibilisées à travers des ateliers en salle ainsi que des visites de terrain à Quimperlé.

Pour les années scolaires 2019/2020 puis 2020/2021, l'objectif est de généraliser ces interventions à l'ensemble des collèges du territoire, et notamment à ceux de Quimperlé en 2020.

11 collèges sont visés, répartis sur Quimperlé, Bannalec, Scaër, Gourin, Le Faouët et Priziac.

➤ **Action V-1 (40 000€) : Etudier l'agrandissement de la section de passage du pont du Bourgneuf**

Le marché de prestation intellectuelle pour cette étude a été notifié le 04/12/2018 entre le SMEIL, maître d'ouvrage, et le bureau d'études ISL. La modélisation 2D réalisée dans le cadre de l'étude de la Laïta (Action I-1) a été ré-exploitée dans le cadre de cette étude. Cette étude a été menée en 2019 en concertation avec les services voiries du Département (le pont étant départemental) et la Ville de Quimperlé. Le rendu de l'étude a eu lieu en janvier 2020 et conclu à l'absence d'intérêt d'engager des travaux sur l'ouvrage.

➤ **Action VI-1b (40 000€) : Réaliser la 2^{ème} phase (programme d'actions) de l'étude sur les Zones d'Expansion des Crues (1^{ère} phase d'inventaire terminée depuis juillet 2018)**

La phase 2 de définition du programme d'action est en cours depuis l'été 2018 et devrait se terminer début 2020. Le bureau d'étude a rencontré des difficultés techniques, a dû acquérir des données topographiques complémentaires en 2019 (Action VI-1a Bis intégrée à l'Avenant PAPI) et a sous-traité les modélisations hydrologiques et hydrauliques au cabinet ISL. La phase de modélisation des différents scénarios de programme d'action, actuellement menée par le cabinet ISL devrait se terminer mi-2020.

Ville de Quimperlé :

Pierre Timmerman apporte son appui à la Ville de Quimperlé pour la mise en œuvre des actions PAPI sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

➤ **Action I-5 (30 000€) : Installer un panneau informatif en partie dédié au risque inondation**

Un rapprochement entre la DREAL et le service informatique de la Ville a permis la récupération automatique sur les serveurs de la Ville des fichiers de hauteurs de la Laïta « temps réel » (pas de temps 6 min) à la station Charles De Gaulle du SPC.

La prestation pour l'acquisition et l'installation du panneau a été notifiée le 24/01/2019.

Le panneau a été installé à l'entrée de la zone inondable du PPRI et est fonctionnel depuis septembre 2019. Il affiche la hauteur de la Laïta, la couleur de vigilance (Vigicrues) ainsi que les actions prises par la Ville dans le cadre du PCS.

➤ **Action I-6 (10 000€) : Réfection de la perche « repère de crue » installée Quai Brizeux**

Le marché pour la conception-réalisation d'un repère de crue original et bien visible a été notifié le 20/11/2018 à un groupement d'architectes – paysagistes : Kloum Design et Dorian Taburet.

La restitution de la première esquisse a eu lieu le 12/03/2019, en présence de l'ABF. Celle-ci a été validée par l'ABF et le bureau municipal de Quimperlé.

L'AVP du projet a été validé en septembre 2019. L'accord du Maire sur la déclaration préalable de travaux, comprenant l'avis positif de l'ABF, a été reçu en octobre 2019.

Les différents devis pour la phase de fabrication (méletterie, granitier, impression sur verre, ...) ont été notifiés entre novembre 2019 et janvier 2020. La pose du dispositif est programmée pour début février 2020.

➤ **Action I-7 (5 000€) : Installations de « repères de crue » pour les événements de 2013-2014**

Le SMEIL a réalisé courant 2018 un travail préparatoire de repérage des futurs emplacements de ces repères, afin de déterminer le nombre à planter. Il s'avère qu'en plus des repères de 2013 à planter, plusieurs repères de la crue de 2000 sont à repositionner.

Le marché de géomètre pour planter ces nouveaux repères de crues a été notifié le 19/12/2018. Mi-2018 le géomètre a nivelé les sites devant accueillir ces repères. Les repères ont été achetés par la Ville de Quimperlé en novembre 2019. La pose est programmée pour début 2020.

➤ **Action VII-3 (15 000€) : Etudier l'optimisation des 2 ouvrages de ralentissement des écoulements situés sur le Dourdu (Kervidanou et Kerglancharde) :**

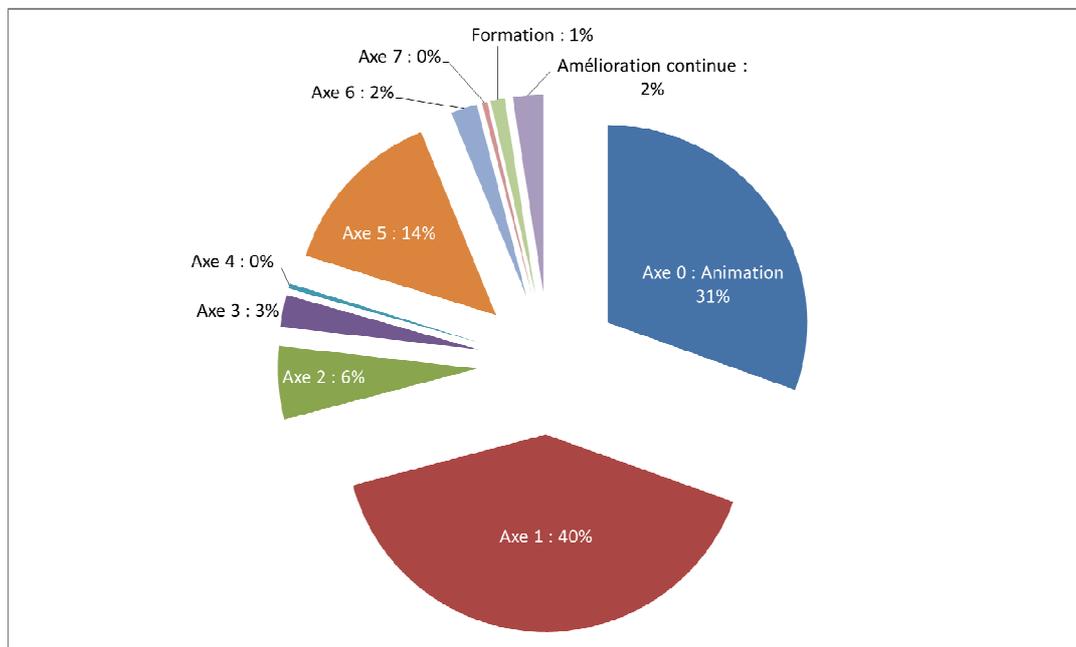
Compte tenu de la prise de compétence GEMAPI par Quimperlé-Communauté, et du transfert de l'Item 1 « études » au SMEIL, cette étude se fera désormais sous maîtrise d'ouvrage SMEIL, avec un démarrage prévue en 2021.

Une rallonge budgétaire pour cette étude a été obtenue dans le cadre de l'avenant au PAPI, qui porte son montant à 50 000€ HT.

❖ Temps passé par axe du PAPI (en % d'ETP)

En 2019, environ 40% du temps de travail de l'ingénieur PAPI du SMEIL a été consacré à l'Axe 1, qui comporte le plus grand nombre d'actions (action I-3 du démonstrateur, action I-9 de sensibilisation des scolaires, action I-5 pour le panneau informatif, action I-6 pour l'œuvre artistique évoquant le risque inondation, action I-7 pour les repères de crues, ...).

Un tiers environ du temps de travail a été consacré à l'animation du programme d'actions (réunions, suivi des subventions et paiements, relations avec les partenaires, communication, ...).



Environ 14% du temps de travail a été passé sur l'axe 5, principalement dans le cadre de l'action V-1 qu'est l'étude sur le Pont du Bourgneuf.

Environ 6% du temps de travail a été passé sur l'axe 2, principalement sur le suivi des périodes à risques, RETEX des inondations, ...

L'axe 3 a occupé 3% du temps, principalement du fait de la révision du PCS de Quimperlé.

L'amélioration continue (bibliographie, gouvernance, ...) a occupé 2%, tout comme l'axe 6 (étude sur les Zones d'Expansion des Crues).

Les formations ont représentées 1% du temps de travail.

Aucun temps n'a été passé sur les axes 4 (urbanisme) et 7 (gestion des ouvrages).

3. Difficultés générales rencontrées pour l'animation du PAPI et propositions de solutions

Pas de difficultés particulières rencontrées en 2019.

Depuis le lancement du PAPI, les études ont été priorisées et respectent globalement le planning initial (I-1 : étude Laïta, terminée, VI-1 : étude ZEC, phase 2 en cours, V-1 : étude du pont du Bourgneuf, finalisée début 2020). A noter que les études sous MO Ville de Quimperlé initialement prévue en 2016 avaient été repoussées à 2018 et sont aujourd'hui achevées (VII-2 : étude et travaux sur les barrières anti-inondation du Quai Brizeux et Action VII-1 : étude sur le secteur des Anciennes Fonderies).

Les actions financées qui ne concernent pas des études sont initiées, comme la sensibilisation des scolaires (I-9), même si certaines connaissent du retard, comme pour le démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité (I-3) ou encore les diagnostics de réduction de la vulnérabilité (V-3).

Les seuls travaux programmés dans le PAPI concernaient la rehausse des barrières anti-inondation du quai Brizeux à Quimperlé et sont achevés.

Plusieurs actions de sensibilisation programmées en régie SMEIL, sans financement, ont été repoussées du fait de la priorisation des études et actions financées.

PARTIE D : L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « RIVIERE ELLE »

1. Préambule

Le portage du site Natura 2000 Rivière Ellé, assuré initialement par Roi Morvan Communauté (entre 2010 et 2015) a été repris par le SMEIL, suite à l'avis favorable émis en Comité de Pilotage Natura 2000 Rivière Ellé du 27 juin 2016. Ainsi, après 9 mois d'interruption, l'animation du DOCOB du site Natura 2000 Rivière Ellé a redémarré le 15 septembre 2016, avec une animation à hauteur de 0,5 ETP.

Un rapport d'activités complet de l'animation du site est disponible sur demande au SMEIL.

2. Etat d'avancement des actions

➤ **Gestion des habitats et des espèces**

Contrats Natura 2000 :

- Suivi du contrat Natura 2000 signé en 2018 sur Langonnet ;
- Suivi du contrat Natura 2000 signé en 2018 par l'AMV sur la RNR des marais de Glomel ;
- Validation du contrat avec la Fédération de pêche du Morbihan en 2019.

Animation du PAEC Ellé-Isole-Laïta-Aven-Bélon-Merrien : voir partie E.

Mobilisation des EPCI pour solutionner un problème d'abreuvement direct au cours d'eau à proximité de la station de Mulette perlière sur le Naïc.

Réflexion sur l'outil « Réserve naturelle régionale » pour assurer la préservation des milieux et espèces présentes sur l'Etang de Priziac.

➤ **Suivi des évaluations des incidences**

7 dossiers accompagnés :

- Projet de construction de logements par Armorik Habitat à Quimperlé le long de l'Ellé : demande de données et de conseils pour la réalisation d'un inventaire chiroptères par le cabinet d'architecte A.E.C.
- Projet d'extension du camping de Ty Nadan à Arzano : carte de localisation des habitats Natura 2000 pour les élus du SMEIL dans le cadre du travail d'échanges avec le porteur de projet.
- Projet de mise en continuité de l'ouvrage de l'usine hydroélectrique de Pont Rouge : analyse du dossier d'Evaluation des incidences Natura 2000 pour avis.
- Projet d'installation d'une antenne relais au bourg de Priziac : carte pour le bureau d'étude ATC.
- Réalisation de plan simple de gestion par le CRPF : échange sur le contexte des propriétés forestières.
- Projet de canalisation de gaz porté par GRTgaz : transmission des données Mulette perlière et préconisation pour la bonne prise en compte de l'espèce.
- Projet de forage pour irrigation à Arzano : analyse du volet habitat/faune/flore de l'étude d'impact.

➤ **Etudes, suivis scientifiques et techniques**

Réalisation du suivi de la Lobelie de Dortmann sur l'Etang du Bel-Air à Priziac ;

Coordination et participation à l'étude Mulette perlière – phase 2 : Rédaction du cahier des charges et désignation du prestataire ; Prospection sur le terrain ; Echanges sur les suites à donner.

Proposition d'acquisition de connaissance et/ou mise en place de suivi pour les espèces d'intérêt communautaire : Suivi de la Sphaigne de la Pylaie ; Connaissances sur les Chiroptères dans le bâti ; suivi des stations de Flûteau nageant.

Coordination de la concertation autour du projet de nouveau périmètre du site Natura 2000 Rivière Ellé : Co-animation de la réunion d'information destinée aux agriculteurs et compilation de leurs remarques ; Mise à jour de l'atlas cartographie du projet d'extension.

➤ **Information, communication, sensibilisation**

Plusieurs articles dans la Lettre d'information du SAGE Ellé-Isole-Laïta et site internet du SMEIL.

Création du contenu Natura 2000 Rivière Ellé sur le site internet du SMEIL.

Participation à la vie de réseau : Natura 2000 Bretagne et autres.

Animation d'un point d'information à l'occasion de la fête de la randonnée du Faouët.

Valorisation touristique du territoire par la mise en valeur du patrimoine naturel : participation au processus de candidature au label « Rivière Sauvage » et échanges avec Quimperlé communauté sur les opportunités de travail autour du Pays d'art et d'histoire du Pays de Quimperlé.

➤ **Suivi des politiques publiques locales et des programmes d'actions sur le site**

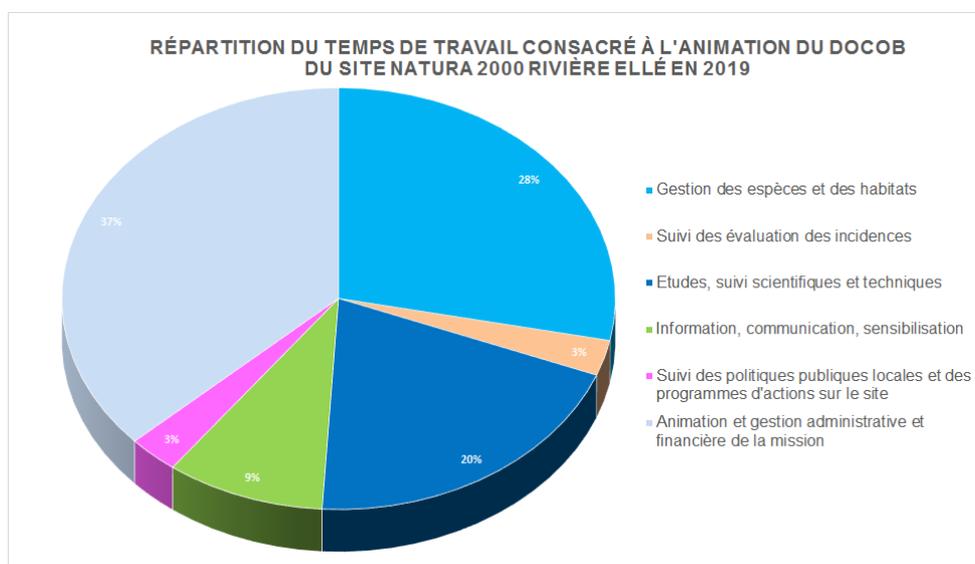
Suivi de la mise en œuvre du PASE EIL.

➤ **Animation et gestion administrative et financière de la mission**

Réunion d'échange technique entre chargés de mission Natura 2000 du Morbihan, animé par la DDTM56 et poursuite de la formation sur le logiciel SIN2 de suivi des sites Natura 2000.

Organisation du COPIL Natura 2000 Rivière Ellé le 18 novembre 2019

Gouvernance du site Natura 2000 en lien avec les acteurs locaux et administration : suivi des financements, subventions et conventions ; échanges avec les financeurs sur les programmes d'actions 2019 et 2020...



PARTIE E : L'ANIMATION DU PAEC ELLE-ISOLE-LAÏTA ET AVEN-BELON-MERRIEN

Décembre 2016 : participation à l'appel à projet régional PAEC

2 février 2017 : avis favorable de la CRAEC sur le PAEC EILABM.

Le territoire du PAEC est EIL, avec le BV Aven-Bélon-Merrien. Il est porté par le SMEIL, en collaboration avec Quimperlé Communauté sur la partie ABM.

En 2017, l'animation avait représenté 45 jours, en s'appuyant également sur un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour l'appui technique lors des réunions. Outre cette animation, les agriculteurs montent leur dossier seuls ou avec l'appui technique de leur choix, mais il reste à leur charge.

Après une année blanche pour les contractualisations suite à la fermeture des mesures au niveau régional en 2018, les MAEC localisées pour la gestion des zones humides ainsi que la MAEC gestion du bocage ont été à nouveau ouvertes pour les exploitants du BV EILABM sur l'année 2019, sous réserve qu'ils s'engagent ou soient engagés dans une MAEC système.

Ainsi, 14 exploitants ont sollicité le SMEIL ou Quimperlé Communauté pour établir une attestation d'éligibilité des parcelles, soit 13 parcelles pour la MAEC gestion de zones humides par pâturage limité avec absence de fertilisation ; 13 parcelles pour la MAEC gestion de zones humides par fauche tardive avec absence de fertilisation et 62 haies pour la MAEC gestion du bocage.

A noter que les engagements définitifs de la campagne 2019 ne seront connus qu'à la suite de l'instruction des dossiers par les services de l'Etat.

PARTIE F : BUDGET ET FINANCEMENT

I/ VOLET SAGE

Les actions prévisionnelles pour 2019 étaient les suivantes :

Animation : Pour l'année 2019, la dépense prévisionnelle du SMEIL en volet animation est estimée à 129 000€ TTC pour un montant de subvention prévisionnelle de l'Agence de l'eau estimée à 86 100 € TTC. Les 42 900 € restants sont financés par les partenaires statutaires : Conseil régional, Qlé Com, RMCom et Lorient Agglo.

Communication : Pour l'année 2019, le montant global est estimé à 6 000 € TTC. Le montant de la subvention prévisionnelle de l'AELB est estimé à 3 000 € TTC. Les 3 000 € restants sont financés par les partenaires statutaires.

Etudes : Les besoins de financements (60 000 € TTC) concernent l'étude « Eau et économie », avec la clé de répartition suivante : 50% AELB ; 25% Région ; 15,25% QC, 7,75% RMCom, 2% LAgglo.

II/ VOLET PAPI

Animation : la prise en charge d'un chargé de mission sur l'année à temps partiel : 39 000 €. Le poste est subventionné à hauteur de 80% (40% Etat / 40% CD29). Les 7 800 € restants sont financés par les partenaires statutaires.

III/ VOLET NATURA 2000

Animation : la prise en charge d'une chargée de mission à mi-temps sur toute l'année, subventionnée à hauteur de 100% par le FEADER et l'Etat (28 800 €). Un remplacement pour 6 mois a été nécessaire dans le cadre d'un remplacement pour congé maternité.

IV/ VOLET PAEC

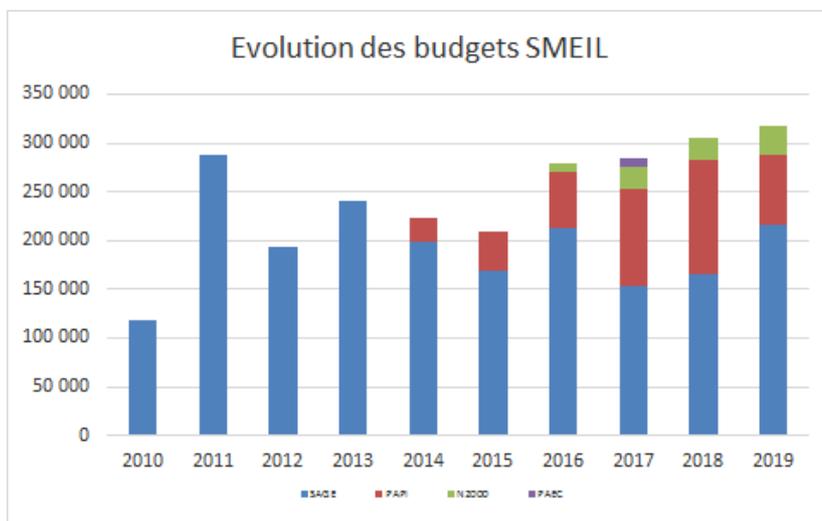
Animation : l'animation et la diffusion des informations ont été réalisées dans le cadre de la mission Natura 2000.

V/ RECAPITULATIF DES DEPENSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU SMEIL DEPUIS 2010 :

Années	SAGE			PAPI			Natura 2000			PAEC	TOTAL
	Animation	Etudes - suivis	Communication	Animation	Etudes	Communication	Animation	Etudes	Communication	Animation	
CA 2010	91 129	27 332									118 461
CA 2011	142 803	140 275	3 898								286 976
CA 2012	124 900	57 396	11 568								193 864
CA 2013	127 030	89 560	23 635								240 225
CA 2014	134 962	54 744	9 035	23 688							222 429
CA 2015	125 517	35 490	7 614	40 208							208 829
CA 2016	131 500	66 498	13 822	44 389	14 707		7 480				278 396
CA 2017	128 365	21 922	3 153	42 728	54 518	2 823	22 649		3 352	7 728	287 238
CA 2018	131 898	22 033	9 734	44 643	69 668	3 278	22 851		1 632		305 736
CA 2019	122 906	94 815	3 622	44 285	23 869	4 316	26 757	1 999			322 569
TOTAL	1 261 010	610 065	86 081	239 941	162 762	10 417	79 737	1 999	4 984	7 728	2 753 523
MOY 10-19	126 101	61 006	9 565	39 990	40 691	3 472	19 934	1 999	2 492	7 728	250 320

Le budget moyen du SMEIL sur ces 10 années est d'environ 250 000 € / an. Il est en hausse depuis 2016, ce qui s'explique par le portage du PAPI, du site Natura 2000 « Rivière Ellé » et du PAEC.

Les charges de personnel (indemnités des élus comprises) représentent environ 58% du budget sur cette même période (57% en 2019).



PARTIE G : BILAN – PERSPECTIVE

Depuis 2014, le SMEIL diversifie ses compétences et consolide son rôle de coordinateur stratégique et de planificateur des actions à l'échelle du bassin EIL :

- Elaboration du PAPI depuis 2014 ;
- Animation du site Natura 2000 Rivière Ellé depuis 2016 ;
- Animation du PAEC depuis 2017.

Ce périmètre de compétence a été consolidé avec la modification des statuts, actée par arrêté préfectoral le 29/03/19 (transfert de l'item 1 – études des EPCI vers le SMEIL notamment).

Ceci permet de mutualiser des compétences et d'assurer une cohérence des actions.

Le principal chantier en 2019 sera la création de la nouvelle structure de planification à l'échelle des territoires Blavet / EIL / Scorff, au 1^{er} janvier 2021, par fusion des 3 syndicats existants. Ceci va demander une forte implication au niveau administratif, juridique, financier et Ressources humaines.

Outre les très nombreuses actions menées en régie dans le cadre des différents programmes, l'année 2020 verra plusieurs chantiers importants à mener, parmi lesquels :

- Suivi et finalisation de nombreuses actions engagées parmi lesquelles :
 - o Evaluation socio-économique de la stratégie pour l'eau sur Ellé-Isole-Laïta ;
 - o Etude sur les Zones d'expansion des crues ;
 - o Création du démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité ;
 - o Inventaire et caractérisation des plans d'eau ;
 - o Prospection de la mulette perlière ;
- Engagement d'une réflexion de fond avec les intercommunalités pour réformer la gouvernance (mutualisation des instances de travail) et élaborer de nouveaux outils opérationnels multi-thématiques (en remplacement des CTMA) : décliner la stratégie autour des thèmes suivants : morphologie des cours d'eau, restauration et gestion des zones humides, bocage, plans d'eau, gestion du sol...
- Mise en place des outils opérationnels adéquats pour assurer la déclinaison du programme d'actions du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta ;
- Démultiplication de la sensibilisation autour des inondations :
 - o Dans les classes de 5^{ème} des collèges (Quimperlé en 2020) ;
 - o Pour le grand public autour de la mémoire des 20 ans des inondations de 2000.

Enfin, plusieurs réflexions en commun avec d'autres territoires sont à mener :

- La valorisation touristique du patrimoine naturel en lien avec Natura 2000 ;
- La démarche de valorisation – labellisation des territoires en bon état : dans le cadre de la réflexion coordonnée par la Région d'une part, via la réflexion autour des rivières sauvages (partenariat avec les intercommunalités du Scorff) d'autre part ;
- La candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « biodiversité marine », sur la problématique de l'indice poissons estuaire, en partenariat avec les BV du Goyen, de l'Odet et le CRESEB.

Annexe 1

QUELQUES ARTICLES DE PRESSE

→ Tous les articles de presse sont dans le document annexe.

Les sujets traités sont les suivants :

- L'étiage
- Les MAEC
- Le nouveau périmètre Natura 2000 et la fête de la rando au Fauoët
- La mise en œuvre du PAPI
- La préservation de la qualité de l'eau
- Journée mondiale des zones humides

Annexe 2

REGISTRE DES DELIBERATIONS PRISES EN 2019 PAR LE COMITE SYNDICAL

Date CS	N°	Thème	Intitulé délibération	Folios
04/02/2019	185	FINANCES	ANNEE 2019 - SUBVENTION DU VOLET ANIMATION DU SAGE	135
	186	FINANCES	ANNEE 2019 - SUBVENTION DU VOLET COMMUNICATION DU SAGE	136
	187	FINANCES	ANNEES 2019 A 2021 - SUBVENTION DU VOLET ANIMATION DU PAPI	137
	188	PASE	EVALUATION SOCIO-ECO. ET ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE POUR L'EAU SUR LE TERRITOIRE EIL	138
	189	RH	TELETRAVAIL ET FIXANT LES MODALITES D'APPLICATION	139
	190	RH	CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENTS DE QUIMPERLE COMMUNAUTE POUR LE SMEIL PERIODE 2019-2021	140
28/02/2019	191	FINANCES	DEBAT D'ORIENTATION 2019 : APPROBATION PAR LE COMITE SYNDICAL	142
	192	FINANCES	COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 : APPROBATION PAR LE COMITE SYNDICAL	143
	193	FINANCES	COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 : APPROBATION PAR LE COMITE SYNDICAL	144
	194	FINANCES	AFFECTATION DES RESULTATS 2018	145
	195	FINANCES	BUDGET PRIMITIF 2019 : APPROBATION PAR LE COMITE SYNDICAL	146
	196	FINANCES	ANIMATION NATURA 2000	147
	197	FINANCES	ADOPTION RAPPORT D'ACTIVITE 2018	148
	198	FINANCES	FINANCEMENT APPCB	149

A signaler qu'un arrêté préfectoral du 29/03/19 vient acter les nouveaux statuts du SMEIL :

- Retrait des Départements
- Confortement des missions d'animation, d'études et de planification stratégiques
- Mise en place d'une meilleure solidarité financière amont – aval.

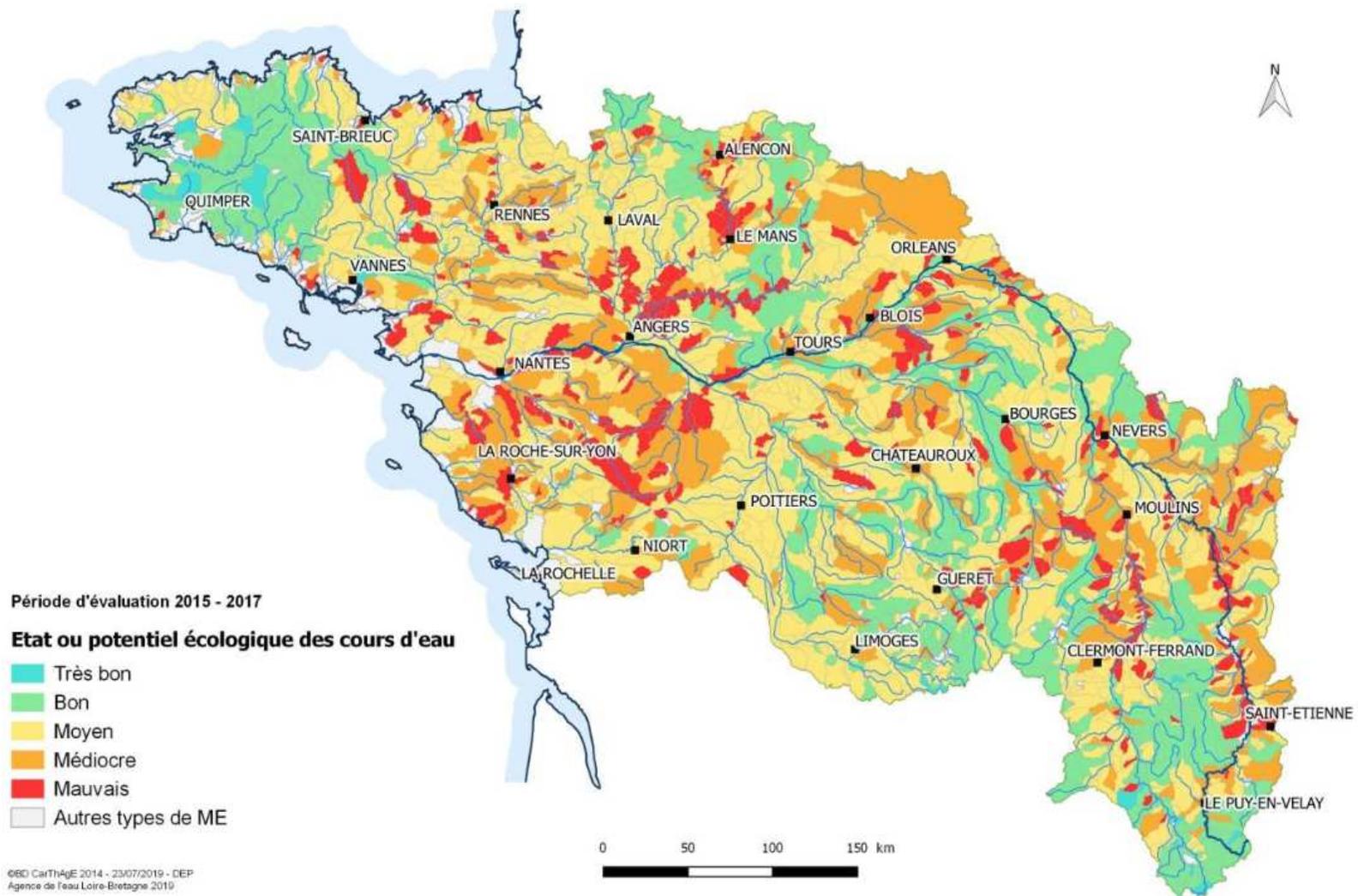
Annexe 3 – Etat d'avancement du PASE EIL 2019-2024

enjeu	n° action	titre action	MO	échancier	état avancement
A.1/ Améliorer les connaissances la communication la pédagogie	A.1.1	Inventaire caractérisation retenues collinaires et de substitution - Evaluation impacts actuels sur l'hydrologie	EPTB	2019-2020	
	A.1.2	Etat précis des prélèvements en étiage et ceux concernés par 7B2 puis suivi	EPTB	2019-2024	
	A.1.3	Suivi des nouveaux puits et forages privés avec des communes tests	EPTB	2020-2024	
	A.1.4	Actualisation des courbes et coefficients de tarissement des débits estimés dans l'état des lieux 2005	EPTB	2020	
A.2/ Mettre en place un plan d'économies d'eau pour tous les usages	A.2.1	Pédagogie et campagne de communication adéquate	EPTB	2020-2024	
	A.2.2	Mise en œuvre SDAEP et actions nécessaires à l'atteinte des rendements de réseaux et indices linéaires de perte	QC LA Eau 56	2019-2024	
	A.2.3	Promotion des solutions les plus simples et économes	QC LA Eau 56	2020-2024	
	A.2.4	Mise en place de foyers tests avec les particuliers	QC LA Eau 56	2020-2024	
	A.2.5	Promotion d'alternatives pour les promoteurs ou MO - Fourniture de clés de lecture aux partenaires pour leurs projets	QC LA Eau 56	2020-2024	
	A.2.6	Accompagnement des communes (diagnostic, suivi des travaux...)	EPTB	2019-2024	
	A.2.7	Centralisation des actions et démarches mises en place par les acteurs - newsletter éco eau	EPTB	2019-2024	
	A.2.8	Suivi des consommations d'eau et évolution	EPTB	2019-2024	
A.3/ Gérer les étiages	A.3.1	Renforcement du rôle de l'EPTB / appui apporté aux acteurs locaux - Diffusion très large des infos via les collectivités	EPTB	2019-2024	
	A.3.2	Finalisation plan de gestion étiages, mobilisation réseau d'observateurs en complément des comités sécheresse	EPTB	2019-2020	
A.4/ Développer la recharge naturelle des masses d'eau souterraine	A.4.1	Mise en place de solutions douces : préservation infrastructures naturelles - Structure du sol et humus, ...	EPCI	2020-2024	
	A.4.2	Amélioration et diffusion des connaissances	BRGM CRESEB AFB	2019-2024	
A.5/ Sécuriser et diversifier la ressource	A.5.1	Recherche de nouvelles ressources souterraines pour l'AEP dans les 2 départements	QC LA Eau 56	2019-2024	
	A.5.2	Diversification et mutualisation de la ressource par un maillage du territoire	QC LA Eau 56	2019-2024	
	A.5.3	Etude opportunité et faisabilité du stockage hivernal - Evaluation impact nouvelles installations de stockages hivernaux	EPTB	2021-2024	
	A.5.4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable des industriels en période d'étiage et de sécheresse	Eau 56 QC LA Industriels	2019-2024	
	A.5.5	Consolidation des échanges avec les principaux consommateurs d'eau	EPTB	2019-2024	
B.1/ Améliorer la connaissance et la conscience du risque	B.1.1	Démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité	EPTB	2019-2021	
	B.1.2	Panneau informatif en cas d'alerte (prévision + mesures de prévention)	Ville Qlé	2018-2019	
	B.1.3	Réfection de la perche "repère de crue" du Quai Brizeux	Ville Qlé	2018-2019	
	B.1.4	Installation de repères de crues pour 2013/2014	Ville Qlé	2018-2019	
	B.1.5	Elaboration d'un protocole de retour d'expérience après crues	EPTB	2019-2020	
	B.1.6	Sensibilisation des scolaires au risque inondation	EPTB	2019-2022	
	B.1.7	Partenariat avec la MRN sur la quantification des dommages	EPTB	2019-2022	
	B.1.8	Accompagnement des communes pour la réalisation de leur DICRIM	EPTB	2019-2022	
	B.1.9	Accompagnement du camping à risque de Ty Nadan et la commune de Locunolé	EPTB	2019-2020	
	B.1.10	Manifestations culturelles œuvrant à la culture du risque	EPTB	2021-2022	
	B.1.11	Organisation d'un événement « mémoire des 20 ans des inondations de 2000 »	EPTB	2019-2020	
	B.1.12	Animation d'un réseau de logements "témoins" résilients	EPTB	2020-2022	
	B.1.13	Sensibilisation et accompagnement de Scaër et Clohars-Carnoët à la réalisation d'un PCS	EPTB	2019	
	B.1.14	Accompagnement à la réalisation des POMS, PCA et PCS	EPTB	2019-2022	
B.2/ Améliorer la surveillance, la prévision des crues et des inondations	B.2.1	Mise en place et animation d'une chaîne d'observateurs de crues	EPTB	2019-2022	
	B.2.2	Optimisation des échanges SPC - acteurs de la gestion de crise, hors crise	EPTB	2019-2022	
B.3/ Améliorer l'alerte et la gestion de crise	B.3.1	Mise à jour du PCS de Quimperlé	Ville Qlé	2019-2020	
B.4/ Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme	B.4.1	Sensibilisation des communes / EPCI au risque inondation et ZEC	EPTB	2019-2022	
	B.4.2	Accompagnement des gestionnaires de ponts pour une non aggravation du risque	EPTB	2019-2022	
	B.4.3	Démarche pour la réouverture des sorties de secours du Quai Brizeux	Ville Qlé	2020-2022	
	B.4.4	Création d'échanges inter-services pour veiller au respect du PPRi	Ville Qlé QC	2019-2022	
B.5/ Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	B.5.1	Etude pour l'agrandissement de la section de passage du pont du Bourgneuf	EPTB	2018-2019	
	B.5.2	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des particuliers et professionnels	EPTB	2019-2022	
	B.5.3	Réduction de la vulnérabilité des bâtiments de services publics : travaux	Ville Qlé	2019-2020	
	B.5.4	Accompagnement des industriels	EPTB	2019-2022	
B.6/ Ralentir les écoulements	B.6.1	Etude "Zones d'Expansion des Crues" - 2ème phase : programme d'actions	EPTB	2019-2020	
	B.6.2	Etudes complémentaires au stade projet et travaux sur les ZEC identifiées	EPCI	Après 2023	
B.7/ Gérer les ouvrages de protection hydraulique	B.7.1	Protection des secteurs Halles + Anciennes Fonderies (Quimperlé) : travaux	QC	2020-2021	
	B.7.2	Etudes pour l'optimisation de l'ouvrage de RDC Kerbertrand sur le Dourdu	QC EPTB	2019-2021	
	B.7.3	Travaux sur l'ouvrage de Kerbertrand	QC	Après 2023	
B.8/ Maîtriser les eaux pluviales par une gestion intégrée et innovante	B.8.1	Réalisation des zonages d'assainissement des eaux pluviales	EPCI communes	2019-2021	
	B.8.2	Réalisation des schémas directeurs des eaux pluviales	EPCI communes	2019-2021	
	B.8.3	Mise en œuvre des travaux identifiés par la mise en place d'une gestion intégrée	EPCI	2019-2024	
	B.8.4	Etat des lieux des bassins d'orages (inventaire et analyse du fonctionnement) et optimisation de leur gestion	EPCI communes	2019-2020	
B.9/ Préserver et restaurer le bocage	B.9.1	Réalisation d'inventaires du bocage en lien avec paysages, TVB, et prise en compte dans les PLUi	EPCI	2019-2024	
	B.9.2	Elaboration de stratégies bocagères mettant en avant les fonctionnalités hydrauliques du maillage bocager	EPCI	2020-2024	
	B.9.3	Interdiction de destruction du bocage stratégique vis-à-vis de la limitation des ruissellements	EPCI	2019-2024	
	B.9.4	Reconstitution de talus plantés et gestion durable du bocage en mobilisant tous les outils BB N2000 MAEC	EPCI	2019-2024	
C.1/ Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les prescriptions du SAGE	C.1.1	Prise en compte des inventaires zones humides et cours d'eau	EPCI	2019	
	C.1.2	Mise à jour des inventaires zones humides et cours d'eau	EPCI	2019-2024	
C.2/ Inventorier et caractériser tous les plans d'eau	C.2.1	Inventaire et caractérisation des plans d'eau : nature, mode d'alimentation, surface, ...	EPTB	2019-2020	
	C.2.2	Evaluation de l'impact cumulé des plans d'eau par sous-BV	EPTB	2021-2024	
	C.2.3	Elaboration d'un plan d'action test pour réduire l'impact des plans d'eau	EPTB	2022-2024	
C.3/ Garantir la continuité écologique	C.3.1	Suivi et accompagnement des démarches pour la mise en conformité des 9 ouvrages concernés	EPCI	2019-2024	
	C.3.2	Actualisations du ROE et mise à jour des taux d'étagement et de fractionnement	EPTB	2021-2024	
	C.3.3	Restauration de la continuité écologique (aménagement d'ouvrages...)	EPCI propriétaires	2019-2024	
	C.3.4	Compilation de toutes les actions menées par les acteurs (Etat, EPCI, FDPMA...)	EPTB	2019-2024	

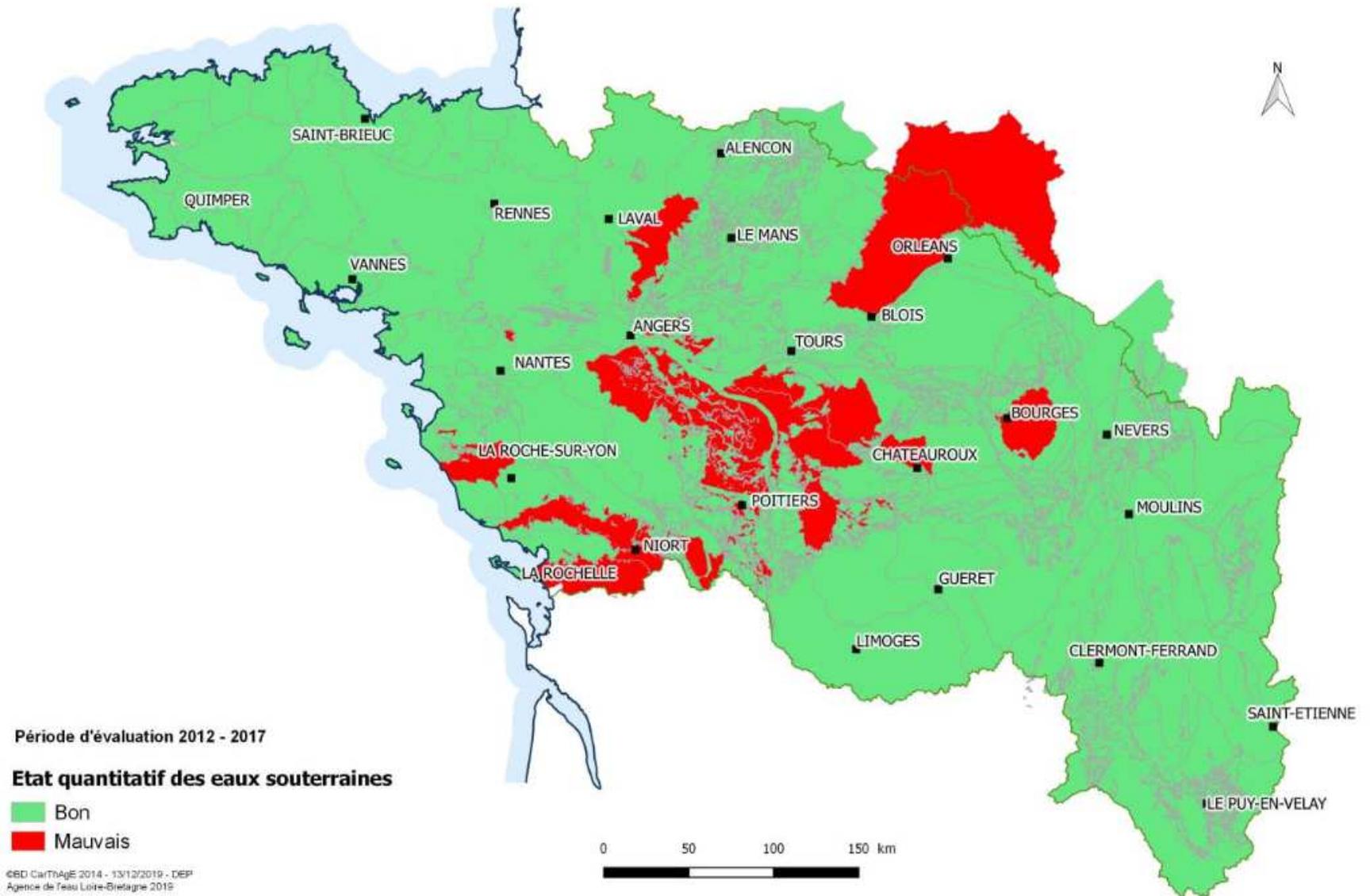
enjeu	n° action	titre action	MO	échancier	état avancement
C.3/ Garantir la continuité écologique	C.3.4	Compilation de toutes les actions menées par les acteurs (Etat, EPCI, FDPPMA...)	EPTB	2019-2024	
	C.4.1	Identification et caractérisation des têtes de bassin versant	EPTB	2019-2020	
C.4/ Assurer la protection, la gestion et la restauration des cours d'eau et des têtes de bassin versant	C.4.2	Elaboration plan d'action sur les têtes de BV, en lien avec ZH et ZEC prioritaires, cours d'eau diagnostiqués dans les CTMA	EPTB EPCI	2021-2022	
	C.4.3	Diagnostic des cours d'eau non expertisés (chevelu l'amont du BV EIL, CE rive gauche de la Laita)	EPCI	2019-2022	
	C.4.4	Identification des secteurs prioritaires pour des opérations de restauration hydromorphologique	EPCI EPTB	2021-2022	
	C.4.5	Réalisation des opérations de restauration hydromorphologique via les CTMA et CT multithématiques	EPCI	2019-2024	
	C.4.6	Entretien durable et restauration de la ripisylve	EPCI	2019-2024	
	C.4.7	Suppression du piétinement des berges par le bétail et suppression des points d'abreuvements dans les cours d'eau	EPCI	2019-2024	
C.5/ Assurer la protection, la gestion et la restauration des zones humides	C.5.1	Identification des principes d'action à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion des ZH	EPTB	2019-2020	
	C.5.2	Suivi des espèces piscicoles : Indices abondances Saumon Anguille - Comptage frayères Saumon Lamproie marine	EPTB EPCI	2020-2022	
	C.5.3	En amont des projets pouvant avoir un impact sur les écosystèmes aquatiques : implication de la structure porteuse	EPTB	2019-2024	
	C.5.4	Recensement des mesures compensatoires prescrites et suivi de leur mise en œuvre	EPTB	2019-2024	
C.6/ Mieux connaître la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques	C.6.1	Acquisition connaissances / espèces patrimoniales infodées aux Milieux Aquatiques ou concernées par un plan national d'action	EPTB EPCI	2020-2024	
	C.6.2	Suivi des espèces piscicoles : Indices abondances Saumon Anguille - Comptage frayères Saumon Lamproie marine	EPCI AFB FDPPMA	2019-2024	
	C.6.3	Sensibilisation à la biodiversité aquatique	EPCI EPTB	2021-2024	
C.7/ Mettre en place un protocole de suivi et de limitation des espèces exotiques envahissantes liées aux milieux aquatiques	C.7.1	Etat des connaissances, identification des acteurs et des outils de suivis existants	EPTB	2020	
	C.7.2	Identification des espèces présentes, évaluation du niveau d'enjeu pour chacune	EPTB EPCI	2020-2022	
	C.7.3	Elaboration d'un plan d'action si besoin	EPCI	2022-2024	
	C.7.4	Centralisation des données et coordination de la méthodologie pour les interventions des EPCI	EPCI	2022-2024	
C.8/ Améliorer les connaissances, la prise en compte et la gestion du sol	C.8.1	Protection des sols dans les documents d'urbanisme	EPCI	2019-2024	
	C.8.2	Aide au stockage de carbone et d'eau dans le sol par une méthodologie et des actions à définir	EPCI	2020-2024	
D.1/ Améliorer et centraliser la connaissance	D.1.1	Exploitation et suivi des principaux paramètres de qualité dans le cadre du tableau de bord de suivi du SAGE	EPTB	2019-2024	
	D.1.2	Etude de la pertinence et de la faisabilité de mettre en place des suivis de surveillance ou opérationnels (avant-après travaux)	EPTB	2021-2022	
D.2/ Identifier les sources de pollution des eaux à l'échelle du BV	D.2.1	Mise à jour continue des points de rejets problématiques et élaboration d'un plan d'action ambitieux pour les supprimer	EPCI	2019-2024	
	D.2.2	Identification des zones de vulnérabilité à l'érosion	EPTB	2020	
	D.2.3	Elaboration et mise en œuvre des zonages et schémas directeurs des eaux pluviales	EPCI	2019-2021	
D.3/ Limiter les risques d'érosion et transferts de pollution en ayant une action sur le sol	D.3.1	Préconisation d'action de réduction de l'érosion et des ruissellements sur les zones à enjeux	EPTB EPCI	2021-2024	
	D.4.1	Accompagnement des collectivités dans l'arrêt de l'utilisation des phytos, le développement des alternatives	EPTB	2019-2024	
D.4/ Promouvoir les alternatives à l'usage des produits phytosanitaires	D.4.2	Sensibilisation des particuliers et professionnels aux alternatives aux pesticides	EPTB	2019	
	D.4.3	Suivi de l'observatoire des ventes de produits phytosanitaires (Objectif plan Ecophyto2= -50% en 2025)	EPTB	2019-2024	
	D.4.4	...			
E.1/ Actualiser le profil de vulnérabilité bactériologique de la Laita	E.1.1	Mise en place suivis complémentaires - Modélisation sources de contamination - Identification hiérarchisation sources pollutions	EPTB	2018-2019	
	E.1.2	Actualisation des profils de baignade des plages si nécessaire	Guidel et Clohars	2019-2024	
	E.1.3	Mise en œuvre des actions identifiées	Tout acteur	2019-2024	
E.2/ Réduire les sources agricoles de pollution bactériologique	E.2.1	Valorisation actions / opération pilote Dourdu - promotion aides / alternatives aux abreuvements directs dans les cours d'eau	EPTB QC LA	2019-2024	
	E.2.2	Réduction des risques d'érosion et transferts de pollution en ayant une action sur le sol : méthodologie avec les acteurs	EPTB	2019-2024	
E.3/ Mettre en œuvre les travaux identifiés au niveau de l'assainissement	E.3.1	Mise en œuvre des schémas directeurs (assainissement et eaux pluviales) avec logique de gestion intégrée et alternative	QC LA	2019-2024	
	E.3.2	Diagnostic complet ANC non conformes (dont sans rejet direct au milieu) afin d'identifier et quantifier leur impact sur le milieu	QC LA	2019-2020	
	E.3.3	Mise en œuvre des travaux si nécessaire	QC LA	2019-2024	
E.4/ Suivre le phénomène d'eutrophisation en sortie d'estuaire	E.4.1	Suivi de l'évolution des flux d'azote aux exutoires : actualisation et traitement des données à l'aide de l'outil Macroflux	EPTB	2019-2024	
	E.4.2	Suivi des données CEVA sur l'évolution des surfaces couvertes par les ulves	EPTB	2019-2024	
E.5/ Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'estuaire	E.5.1	Réalisation 2 ^{ème} campagne de pêche scientifique pour conforter l'indicateur « poissons » : Identification suites à donner	AELB scientifiques	2020-2022	
	E.5.2	Exploitation des données sur le phytoplancton (toxique et eutrophisation)	EPTB	2019-2024	
	E.5.3	Mise en place d'un suivi sur les coquillages (métaux lourds, PCB, EColi, salmonelle)	EPTB	2018-2020	
E.6/ Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique de l'estuaire	E.6.1	Diagnostic des affluents rive G	LA	2018-2019	
	E.6.2	Etude de l'opportunité et faisabilité d'une gestion de la ripisylve et des embâcles en lien avec les usages	QC LA	2020-2021	
	E.6.3	Mise en œuvre d'actions selon les besoins identifiés par les études	EPTB QC LA	2021-2024	
F.1/ Améliorer la connaissance sur le rôle socio-économique de l'eau	F.1.1	Évaluation socio-économique de la stratégie pour l'eau sur le territoire EIL	EPTB	2018-2019	
	F.1.2	Mise en place d'une base de données pour le suivi des usages de l'eau	EPTB	2020-2024	
F.2/ Installer la CLE comme acteur incontournable sur les sujets « eau et économie »	F.2.1	Définition collective d'une méthodologie permettant à la CLE de se positionner sur les dossiers importants	EPTB	2019-2020	
	F.2.2	Sensibilisation de l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire sur la nécessité de placer l'eau au cœur de l'économie	EPTB	2019-2024	
F.3/ Travailler sur la valorisation du territoire en bon état	F.3.1	Sensibilisation autour des services rendus par l'environnement et coûts environnementaux	EPTB	2019-2024	
	F.3.2	Identification des alliances (transversalité au sein des collectivités et au niveau des acteurs)	EPTB	2019-2024	
	F.3.3	Construction d'un argumentaire collectif à porter	EPTB	2019-2024	
	F.3.4	Identification des acteurs économiques qui ont un lien fort avec le territoire et les rivières pour initier une démarche pilote	EPTB	2019-2024	
	F.3.5	Identification des outils de valorisation : labels, RSE des entreprises, images de marque...	EPTB	2019-2024	
G.1/ Créer une structure de planification	G.1.1	Mise en place structure / missions planification et coordination / gestion eau BV EIL et ITEM 1 - études	EPCI	2019	
G.2/ Animer le SAGE en référence à son territoire	G.2.1	Validation du programme d'actions stratégique pluri-annuel adapté aux évolutions des enjeux du territoire	EPTB	2019	
	G.2.2	Optimisation de la capacité de suivi-évaluation du SAGE - Elaboration d'un tableau de bord pour le suivi du PASE-SAGE	EPTB	2019-2024	
	G.2.3	Diversification des champs d'actions, des types de projets et des partenariats	EPTB	2020-2024	
	G.2.4	Porter à connaissance annuel en CLE des programmes d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) du ressort de l'Etat	EPTB	2019-2024	
	G.2.5	Porter à connaissance annuel des infractions au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques	EPTB	2019-2024	
G.3/ Assurer la légitimité politique et juridique de la CLE	G.3.1	Association le plus en amont possible de la CLE sur les dossiers pour éviter les conflits	EPTB	2019-2024	
	G.3.2	Elaboration collective d'une méthodologie pour identifier les dossiers majeurs (ICPE, IOTA...) sur lesquels échanger	EPTB	2019-2020	
G.4/ Assurer la cohérence des programmes et des actions	G.4.1	Identification des besoins et de la plus-value de l'EPTB sur les actions orphelines	EPTB EPCI	2019-2020	
	G.4.2	Veille active des projets le plus en amont possible de leur élaboration	EPTB EPCI	2019-2024	
	G.4.3	Optimisation et mutualisation COPIL entre EPCI et CLE - EPTB (GT MAZH devenant COPIL des CTMA ?)	EPTB EPCI	2020-2024	
	G.4.4	Priorisation des secteurs d'intervention et hiérarchisation des actions	EPTB EPCI	2019-2020	
H.1/ Définir et mettre en place une stratégie globale de sensibilisation	H.1.1	Elaboration d'un plan d'action stratégique (identification thématiques à traiter, besoins, cibles et outils à mobiliser)	EPTB	2021	
	H.1.2	Mise en œuvre des actions identifiées	EPTB	2022-2024	

non démarrée	
en cours	
réalisée	
sans information	

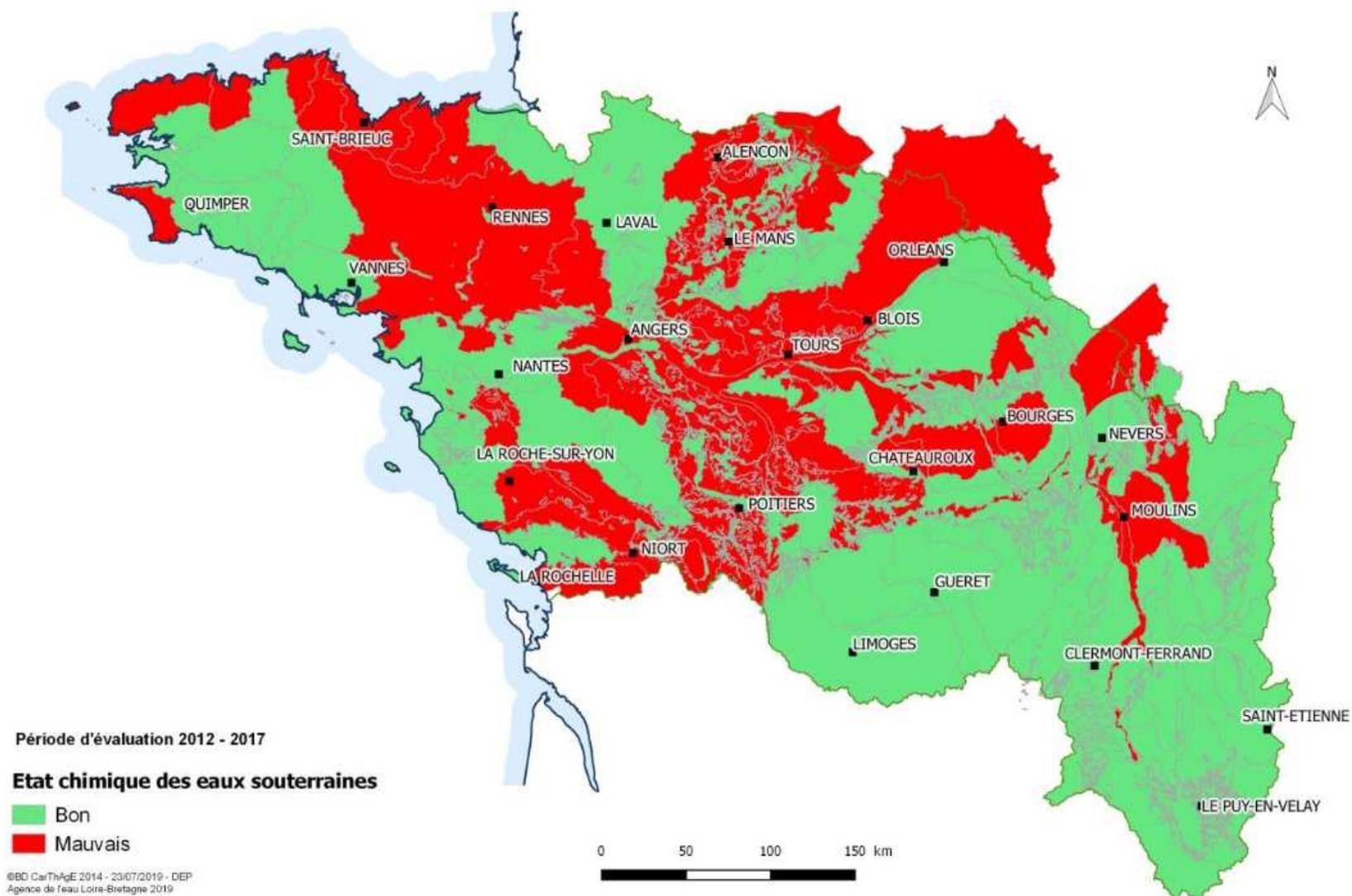
Carte 34 - État écologique 2017 des cours d'eau – 2015-2017



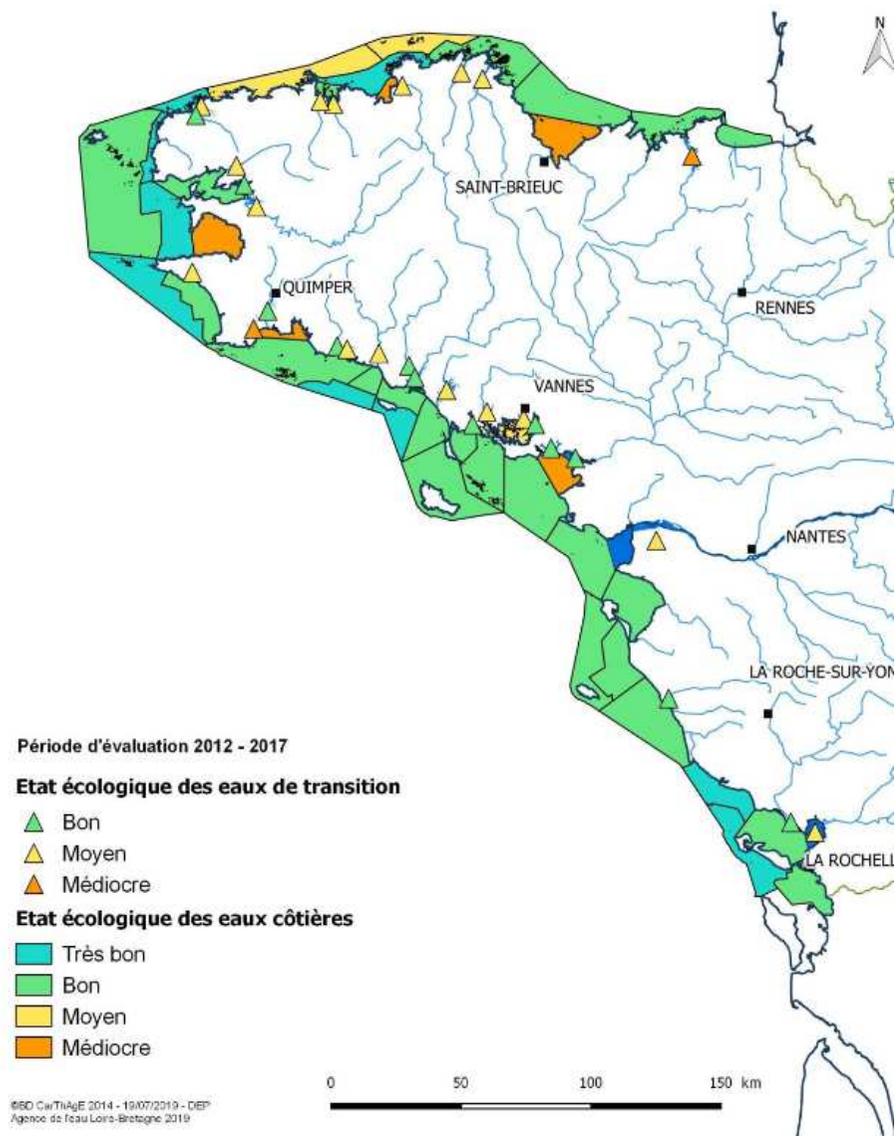
Carte 44 - État quantitatif 2017 des eaux souterraines – 2012-2017



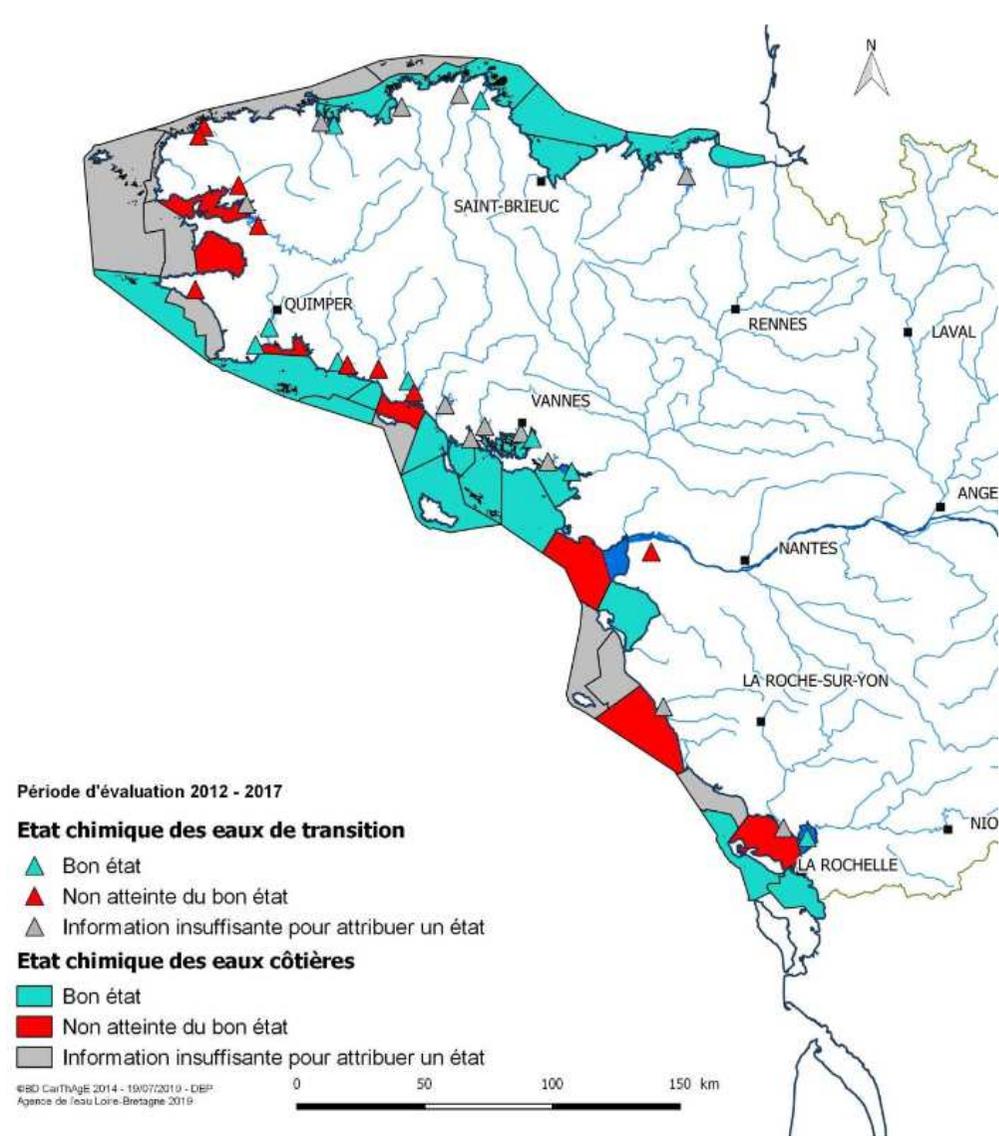
Carte 45 - État chimique 2017 des eaux souterraines – 2012-2017



Carte 50 - État écologique 2017 des eaux littorales – 2012-2017



Carte 53 - État chimique des eaux littorales (avec les molécules ubiquistes) – 2012-2017



ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION

Journée mondiale des zones humides

Journée mondiale des zones humides
Autour du 2 février,
de nombreuses animations dans votre région

**Évadez-vous
en zones humides**

Rando en zones humides
Dimanche 3 février 2019 - 14h
Forêt de Toulfoën, parking de la colonne - Quimperlé
Boucles de 5,5 km et de 6,9 km

Prévoir chaussures de marche

Gratuit

IMZEP Ramsar, Eau & Rivières de Bretagne, FF Randonnée, LORIENT AGGLOMERATION

CONTACT 06 19 02 67 49

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ, AGR pour la BIODIVERSITÉ, LORIENT AGGLOMERATION

Tout le programme sur www.zones-humides.caufrance.fr

Sensibilisation des classes de 5^{ème} au risque inondation des collèges de Bannalec et de Scaër



LOCALISATION DES STATIONS 2018-2019 DU RESEAU DE SUIVI « BACTERIOLOGIE » DU SMEIL



LEGENDE

- ★ station de suivi en eau superficielle
- ◇ station de suivi dans les huîtres